



DÉBAT PUBLIC
Center Parcs Le Rousset

VERBATIM

VENDREDI 3 JUILLET 2015, 18h30 – 21h30

MARIZY

TROISIÈME RÉUNION PUBLIQUE GÉNÉRALE

Durée : 3 heures 20 (18 h 50 – 22 h 10)

Lieu : Salle des Fêtes, Le Bourg, 71220 MARIZY

Nombre de participants :

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission Particulière du Débat Public : Bonsoir, nous commençons cette séance de travail qui pourrait être un peu longue. A l'entrée de la salle, un questionnaire d'évaluation à cette étape du débat est à votre disposition, il sera en ligne lundi, donc vous pouvez répondre soit par la voie papier, soit sur le site de la Commission.

Je vais donner la parole à M. le Maire de Marizy qui nous accueille une fois de plus dans sa salle ; ensuite, je vous expliquerai comment va se dérouler cette réunion.

Emmanuel REY, Maire de Marizy : Merci, Mme la Présidente. Je suis heureux de vous accueillir une nouvelle fois dans cette salle de Marizy pour la dernière des réunions publiques avant la « der des ders », la réunion de restitution qui aura lieu le 4 septembre. J'ai l'impression qu'il y a peut-être un petit peu moins de monde que lors de la première réunion, est-ce un effet de lassitude ? Des personnes arrivent encore, me dit Mme la Présidente, ou peut-être la canicule joue-t-elle un rôle ? La salle n'est pas fraîche volontairement mais chauffée à 29 degrés pour vous habituer à la chaleur tropicale de l'Aqua Mundo qui, je l'espère, sera implanté d'ici quelques années.

Mme la Présidente m'a promis de me redonner la parole après pour vous communiquer notre enthousiasme pour ce projet. Les opposants ont beaucoup eu la parole, ils l'ont prise et ils ont bien raison. A nous maintenant qui sommes les partisans de ce projet de nous manifester. Je compte sur la parole de Mme Brévan pour me permettre de vous transmettre notre enthousiasme. Je vous souhaite une bonne soirée, et à très bientôt.

Claude BRÉVAN : Merci. Je suis plutôt une femme de parole. Cette réunion est un peu

particulière puisque nous allons essayer de vous dire, nous, membres de la Commission, ce que nous avons retenu de ces ateliers, ce qui est ressorti comme idées. Nous allons procéder atelier par atelier et après chaque atelier il y aura un temps de parole pour que vous disiez si des choses manquent. On ne refait pas le débat à ce stade, on dit s'il y a des omissions dans ce que nous vous disons, si nous avons oublié des choses importantes, s'il y a des questions que vous avez encore à poser et que vous n'avez pas posées. Evidemment, Pierre & Vacances est là pour répondre à vos interrogations.

Dans un deuxième temps, quand nous aurons passé en revue tous ces aspects thématiques, il y aura un débat général où chacun pourra s'exprimer. Nous serons obligés de canaliser un peu les temps de parole cette fois-ci parce que d'abord c'est important que ceux qui ne se sont pas exprimés puissent le faire, donc on donnera une certaine priorité aux personnes qui ne se sont pas exprimées jusqu'à maintenant quand on pourra les repérer, et chacun dans ce débat général disposera d'un temps de 3 ou 4 minutes au maximum. Ce débat ne devra pas tellement revenir sur les aspects thématiques, encore que vous soyez libres de dire ce que vous voulez, mais plutôt donner un avis un peu global et un peu plus général sur le projet. Les élus, bien sûr, interviendront également à ce titre, de la même façon que les institutions, les Chambres consulaires et tout le public de particuliers qui est présent dans cette salle.

- **Compte rendu de l'atelier « Stratégies de développement local »**

Nous commençons par le premier atelier qui était un atelier un peu particulier puisqu'il avait été demandé par le collectif du Geai du Rousset, nous avons essayé de trouver des experts qu'il nous avait signalés, ces experts ont fait défaut, il est probable que cela a un peu appauvri cette séance de travail, mais c'est ainsi. L'idée était de travailler sur des stratégies de développement local, de voir comment ce projet de Center Pacs s'intégrait ou non dans une stratégie de développement local et évidemment d'examiner d'autres stratégies puisque c'était la demande du collectif.

En réalité, plutôt que la cohérence de ce projet avec des politiques publiques tout à fait énoncées de développement local, c'est plutôt la question du financement public de projets de développement qui a été abordée, et de projets de développement tous azimuts, pas simplement le projet de Center Parcs.

Evidemment, je vais vous donner à la fois les arguments pour et les arguments contre qui ont été évoqués. On a abordé quatre grandes questions lors de cet atelier :

- L'importance des dépenses publiques et la manière dont elles pourraient être utilisées ;
- La question des recettes ;
- La question de la capacité de ceux qui proposent d'autres projets à véritablement les faire aboutir et à les voir financés ;
- Ensuite, la question des emplois.

L'accent a été très fortement mis - mais pas simplement dans cet atelier bien entendu, à peu près dans tous les ateliers - sur l'importance des dépenses publiques consacrées à ce projet. On a abordé également ce qu'il serait possible de faire avec les mêmes sommes pour du développement local. C'est ainsi qu'une personne a évoqué qu'avec 1 000 projets qui auraient chacun 66 000 € de prêts et 5 000 € de subventions, on arriverait à faire des projets qui seraient dispersés sur le territoire et non pas concentrés en un seul lieu, et ces projets selon les personnes correspondraient davantage à des besoins locaux.

Sur cet aspect de projets alternatifs, très peu de choses concrètes ont été proposées, je dirai

même quasiment pas, mais il y a eu l'idée qu'il y aurait lieu de lancer un appel à projet et voire même de lancer des « Assises du développement local » de manière à ce que tous les moyens...

(Intervention inaudible.)

Vous aurez l'occasion de vous exprimer, M. Dailly.

Face à ces propositions de projets alternatifs ou complémentaires, la question de la lourdeur et de la complexité des procédures de demandes de subventions a été beaucoup évoquée comme un élément de découragement, cela a été contredit par le Conseil Régional qui considère qu'il manque un peu de projets, que peu de projets arrivent à maturité, sont viables, et que l'objectif n'est pas de proposer des projets qui ne vivraient que de subventions.

A l'inverse, pour d'autres, bien sûr, Center Parcs peut être une locomotive comme l'ont été des projets industriels dans ce département auparavant.

Une troisième position est une position médiane, qui dit qu'il n'y a pas d'incompatibilités entre les deux formes de développement et que l'important est de trouver le moyen de les conjuguer.

Autre point qui a été abordé : des doutes sur la réalité des recettes attendues qui sont effectivement présentées comme un des atouts du projet, des doutes sur l'impact sur le chômage, des doutes sur la réalité du nombre des emplois créés, c'est un peu plus problématique parce que cela semble assez bien établi.

Il y a eu aussi beaucoup de remarques sur le côté artificiel de ce projet, ce côté hors sol mais qui même étant hors sol présente des aspects qui sont artificiels, pour citer un exemple : la ferme type Marie-Antoinette telle qu'elle a été qualifiée, et puis la contradiction qu'il y a : la volonté de présenter ce projet comme une immersion dans la nature alors qu'on crée une bulle tropicale en Saône-et-Loire qui n'est pas très exactement sous ce climat.

Enfin, a été beaucoup souligné lors de cet atelier l'intérêt de s'en tenir à ce qui a déjà été acté dans les plans départementaux comme moyens de développement ; et est revenue l'idée, à plusieurs reprises d'ailleurs, de terminer ce qui été déjà fait, notamment un itinéraire cyclable mais aussi l'oénotourisme.

Voilà pour le premier atelier, qui a été assez intéressant parce qu'il a balayé beaucoup de choses, il n'a pas produit énormément de propositions. A vrai dire, à part l'appel à projet et des propositions d'assises sur le développement local, il y a peu de matière très concrète à tirer. Il n'empêche que pendant tout le débat on a entendu parler de projets qui ne pouvaient aboutir, faute de subventions et que pour autant il y a eu assez peu - à ma connaissance ou peut-être ai-je été distraite - d'exemples très concrets de projets pour lesquels on avait demandé et proposé des projets élaborés et sur lesquels il y avait eu des refus de subventions - peut-être est-ce une erreur de ma part.

Sur cet atelier, quelqu'un veut-il prendre la parole ? Sachant que les personnes prennent la parole une fois par atelier et pas plusieurs fois. Si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au deuxième atelier.

- **Compte rendu de l'atelier « Tourisme »**

Le deuxième atelier portait sur le tourisme. Il y avait en fait deux demi-ateliers sur le tourisme, sur les retombés économiques. Je vais être un peu plus longue sur cet atelier parce qu'il est quand même très au cœur du sujet.

Cela a beaucoup tourné autour de questions sémantiques, le Center Parcs est-il du tourisme

ou de la villégiature ? Est-ce du tourisme ou est-ce une offre d'activités et de loisirs ? Certains ont fait valoir que le tourisme dans son expression la plus étroite consiste à simplement dormir hors de chez soi pour effectuer une activité, cela ne nous fait pas beaucoup avancer, cela n'a pas eu beaucoup de portée au regard de notre projet.

Pour beaucoup en tout cas, le Center Parcs ne relève pas du tourisme. Pour ces personnes-là, le tourisme est la découverte d'un territoire mais c'est soit de la villégiature, soit une offre de loisirs, soit quelquefois les deux, mais assez peu de personnes considèrent que cela relevait du tourisme au sens tel qu'on l'entend comme la découverte de choses nouvelles, l'évasion vers des territoires et des habitudes différentes, et des milieux que l'on ne connaissait pas.

Deuxième aspect très abordé, évidemment : le tourisme et l'argent public. Il y a eu une opposition, assez artificielle il faut le dire, entre tourisme marchand et non marchand. En réalité, la distinction entre ces deux types de tourisme n'est pas tant l'argent que la capacité de chaque forme de tourisme à s'ouvrir sur le territoire, sur les contacts qu'il peut provoquer et qui ne seraient pas éphémères, avec les milieux locaux. On a donc une opposition : un tourisme de consommation en milieu fermé en quelque sorte et les personnes peu favorables à ce projet, voire opposées, considèrent que c'est l'essence même du Center Parcs ; alors que d'autres qui sont plus pour un commerce diffus par très petites unités dans des gîtes, à la ferme, dans des chambres d'hôtes ou même dans de petits hôtels, considèrent qu'ils sont plus favorables à une immersion dans le milieu.

Dans presque tous les ateliers, on a retrouvé cette idée que le Center Parcs était présenté comme quelque chose de hors sol, qui vit en vase clos et qui est fait pour solliciter la consommation, le plus possible, alors que les autres formes d'accueil seraient plus propices à la création de liens, à l'immersion moins temporaire dans le territoire et où les clients ne sont pas regardés comme des consommateurs. Donc, dans cette forme de tourisme plus diffuse et plus en contact direct avec la société locale, les touristes ne seraient pas considérés simplement comme des consommateurs, ils ne seraient pas des étrangers et seraient des personnes qui cherchent à connaître.

Bien évidemment, il a été fait valoir par Pierre & Vacances que de plus en plus, les touristes souhaitent découvrir les territoires, que les enquêtes montraient cela. Il est aujourd'hui assez difficile de dire avec précision quelles pratiques existent réellement en dehors des Center Parcs, d'ailleurs ces évolutions sont relativement récentes, probablement faudrait-il des études plus fines pour le dire.

Mais, pour la plupart, l'essentiel finalement de ce projet touristique, l'essentiel des questions, tient dans la mise de fonds publics dans ce projet. C'est ce qui véritablement irrigue tous les débats et certaines personnes ont dit d'ailleurs : « Si l'on ne mettait pas d'argent public, peu m'importerait que cela se fasse ou que cela ne se fasse pas ». Cela ne reflète pas l'opinion générale des opposants, certains y sont opposés pour des raisons nettement environnementales mais cette dimension qui est absolument primordiale dans le refus du financement public est extrêmement présente dans toutes les interventions.

Un long sujet a été abordé sur la compatibilité ou la complémentarité entre les deux formes de tourisme. Certains qui sont favorables au projet considèrent que le Center Parcs, c'est plus de tourisme en Bourgogne donc une opportunité supplémentaire pour faire de l'accueil notamment culturel, donc il y a plus de mouvements, il y a plus de personnes qui viennent donc obligatoirement il doit y avoir un développement un peu général, même s'il est diffus.

Autre argument : on sait que la clientèle du Center Parcs ce sont des familles, souvent des familles avec des enfants assez jeunes mais il a été fait remarquer que ces enfants vont grandir et que les parents quand ils auront des enfants plus grands et qui ne seront plus intéressés par les mêmes activités de loisirs, pourront revenir découvrir le territoire qu'ils ont

à peine entrevu en quelque sorte lors de leur première immersion.

Bien évidemment, tout cela a suscité des doutes très sérieux sur l'intérêt des clients à sortir du Center Parcs. Il semble effectivement que l'expérience ait montré que les gens qui étaient dans des résidences un peu fermées étaient peu intéressés notamment par des excursions, mais peut-être est-ce des sorties individuelles ? Tout cela a été évidemment très déploré parce que ce département, dans sa zone assez proche du Center Parcs, a un patrimoine tout à fait remarquable (je ne l'évoquerai pas, vous le connaissez mieux que moi), a des richesses notamment en matière de gastronomie. Mais, la question a été évidemment : est-il possible de valoriser dans un Center Parcs ? Nous y reviendrons.

Ont été également évoquées les possibilités de promenades tout autour, mais on voit bien que ceux qui sont convaincus qu'il peut y avoir une ouverture des occupants du Center Parcs vers l'extérieur pour aller prendre connaissance du territoire au-delà simplement de l'étang du Rousset, n'ont pas encore convaincu tout le monde.

Enfin, dernier aspect, il a été assez souligné que finalement le Center Parcs bénéficierait d'avantages que n'avait pas le tourisme local traditionnel et notamment à travers le haut débit qui est indispensable à la notoriété des offres d'hébergement et de loisirs, au référencement, et évidemment la réponse du Département de la mise à niveau complète de la Saône-et-Loire en 2020/2022 a suscité un certain nombre d'insatisfactions.

Quelque chose de tout à fait intéressant a été dit : dans cette idée que les deux types de tourisme ne seraient pas traités avec équivalence, il a été mis en évidence le fait qu'il fallait avoir un diagnostic fin de l'offre touristique sur ce territoire, qu'il fallait expliquer pourquoi il y avait des hôtels qui fermaient. Il y a eu beaucoup de discussions où l'on disait que des hôtels ferment parce qu'ils ne sont aux normes mais il y a eu aussi des débats disant que des hôtels voudraient bien s'implanter mais qu'il n'y a pas suffisamment de clients, donc c'est un peu l'histoire de l'œuf et la poule : sans clients, pas d'hôtels ; et sans hôtels, pas de clients - pour parler un peu familièrement.

En conclusion, on a un peu deux tourisms qui s'opposent, un tourisme qui est qualifié de « tourisme de masse » dont je dirais plutôt que c'est un tourisme concentré en quelque sorte, avec une offre concentrée ; et un tourisme beaucoup plus diffus, beaucoup plus éclaté, beaucoup plus long vraisemblablement à mettre en place. Il est à peu près impossible de faire des comparaisons en termes de retombées économiques et de retombées d'emplois, en tout cas on n'est pas dans les mêmes temporalités, vraisemblablement.

Enfin, quelques personnes, raisonnables me semble-t-il, ont plaidé pour la complémentarité et la coexistence de deux formes de loisirs en faisant remarquer que la liberté de chacun à choisir ses loisirs était quelque chose de tout à fait essentiel.

Encore une fois, ce qui a sans doute sous-tendu beaucoup d'interventions, c'est la question de la mise de fonds publics dans ce projet.

Si vous voulez intervenir sur ces points, ou si j'ai oublié des points essentiels, si j'ai trahi votre pensée, il faut le dire maintenant.

Régis AGRI, citoyen et contribuable, Mont-Saint-Vincent : J'ai demandé la dernière fois à Center Parcs de me produire un catalogue de leurs activités pour avoir aussi les prix, j'étais resté sur le catalogue de 2014 et j'ai été un peu déçu parce qu'il n'y a plus de prix sur le catalogue sauf des tout petits détails de kits de toilette, de kits de couvertures ou de choses comme cela.

D'abord, on a répondu à ma question sur le nombre de personnes que l'on peut mettre dans la bulle, il y a eu une réponse à 800 et aujourd'hui j'ai une réponse à 1 500 adhérents touristes qui viennent et peuvent rentrer dans la bulle dans les anciens Center Parcs, mais

au Rousset il n'y en aurait que 800. Mais surtout, je me demande naïvement ce que feront les 1 200 autres. Figurez vous que par exemple aux Bois-Francis, j'ai vu qu'il y avait 40 activités différentes pouvant se faire en extérieur et 8 pouvant se faire en intérieur. Je ne vois pas, dans un week-end, comment des gens qui auront payé aux alentours de 1 000 € pour un couple avec deux enfants de moins de 12 ans pourraient sortir du parc alors qu'il y a tant d'activités qui sont absolument fabuleuses et qui sont présentées dans le Center Parcs.

Claude BRÉVAN : Pierre & Vacances, à vous de répondre.

Vincent POTTIN, Directeur Général Center Parcs chez Pierre & Vacances : Bonsoir. Il y a deux questions, si j'ai bien compris. Il y a premièrement la capacité de l'accueil dans l'Aqua Mundo, donc c'est le nombre de personnes en simultané, c'est lié à la taille des bassins et effectivement sur un site comme les Bois-Francis que vous avez cité, cela va être 1 500 et éventuellement au Rousset on pourrait penser à la moitié, mais l'Aqua Mundo sera plus petit.

Deuxièmement, concernant les activités, tout d'abord elles ne sont pas ouvertes toute l'année de la même façon. Vous avez bien vu qu'il y avait une quarantaine d'activités, on dit généralement 35 mais c'est une quarantaine. Ces activités sont entre les activités pour les enfants avec des animations, des activités pour la journée, pour le soir, des activités extérieures, intérieures, des activités en famille, des activités individuelles, et les clients se répartissent sur l'ensemble de ces activités. Contrairement à ce que vous pensez, nos clients sont de plus en plus demandeurs d'activités également en extérieur, de découvertes de la région, d'excursions à l'extérieur du domaine et de visites en extérieur. C'est vrai aussi aux Bois-Francis, avec la visite de la Tour Carrée, avec la visite du Chocolatrium qui est juste à côté ou même du tourisme industriel avec la manufacture Bohin qui fait des aiguilles de couture.

Ai-je bien répondu à votre question ?

Claude BRÉVAN : A peu près – c'est ce que je crois avoir entendu. Mais, cette question figure sur le site donc vous ferez une réponse écrite, si je ne me trompe pas.

- **Compte rendu de l'atelier « Retombées économiques »**

Nous passons à l'atelier suivant qui portait sur les retombées économiques. Le Conseil Départemental a évoqué un peu la raison pour laquelle il s'était engagé dans ce projet. Bien évidemment, le Conseil Départemental ne s'est pas engagé dans ce projet pour offrir des loisirs à des personnes de la région ou d'ailleurs, mais bien parce qu'il escompte des retombées économiques et des retombées en termes d'emplois. Il considère que le Center Parcs peut être une locomotive en quelque sorte pour préparer l'avenir. Je reprends des termes qui ont été évoqués, je dois vous dire que j'ai travaillé à partir des verbatim donc je fais peut-être quelques erreurs, mais j'ai pas mal repioché dans ce qui a été dit. Il a mis en avant la question de la situation du BTP qui est tout à fait identifiée et connue, elle est assez dramatique. Le Center Parcs bien évidemment ne suffirait pas à la remettre totalement d'aplomb mais ce serait une bouffée d'oxygène très significative, permettant de passer un cap et éventuellement de développer des filières, notamment à travers les constructions en bois.

Deuxième aspect qui a été évoqué : la situation sociale du territoire qui est concerné, du territoire du bassin d'emploi dans lequel se situerait le projet, et la situation du chômage. Il semble que ce soit un territoire un peu en retard de développement par rapport à d'autres territoires de la Saône-et-Loire. Evidemment, la création de l'emploi direct et indirect est une des motivations les plus importantes pour le Département.

Il a été souligné que néanmoins il était essentiel pour évaluer ces retombées économiques notamment en termes d'emplois et en termes de retombées économiques hors BTP, de

mieux connaître les emplois pérennes, directs ou indirects, ce qu'étaient réellement les dépenses du Center Parcs et ce qu'étaient les dépenses des clients. Ces dernières sont probablement plus difficiles à connaître, sauf à ce que les commerçants acceptent de leur demander d'où ils viennent mais c'est un peu plus délicat. Actuellement, des hypothèses sont faites par extrapolation de ce qui a pu être constaté dans la Moselle, mais comparaison n'est pas forcément raison ; cela sert quand même de base mais cela peut être affiné.

Un autre aspect qui a été abordé dans cet atelier : pour que les milieux économiques locaux profitent du Center Parcs et des retombées véritablement en termes de marchés, de commandes, il fallait travailler très en amont pour favoriser cette économie locale, à la fois en phase de construction du Center Parcs, mais également en phase d'exploitation. C'est un enjeu très fort pour le BTP, je l'ai dit, mais les Chambres de Commerce ont dit elles-mêmes qu'il y avait un gros travail à faire pour organiser des groupements de petites entreprises et même d'artisans, de manière à ce qu'ils puissent répondre à des appels d'offres.

Quelque chose d'intéressant a été dit : les entreprises ne veulent en aucun cas être sous-traitantes de grands groupes, c'est quelque chose d'important et d'essentiel, mais cela suppose une très forte structuration.

Je dois dire que j'ai été, à la relecture du verbatim, un peu interloquée par une réponse de Pierre & Vacances mais peut-être ai-je mal compris. Vous auriez dit qu'une PME seule ne pourra pas sous-missionner. Cela dépend la taille de la PME parce qu'évidemment certaines sont des grosses PME, puisque cela va jusqu'à 250 salariés, donc à mon avis ce n'est pas à ce niveau-là. Il s'agit donc des TPE et pas des PME, donc il y a eu une erreur de langage, mais puisque cela figure dans le verbatim c'est important que cette information soit corrigée.

Vous avez également dit que l'accès à la commande serait favorisé par le fait à la fois que vous allez travailler en lots séparés et pas du tout en entreprise générale, et que vous n'excluez pas de diviser chaque marché de corps d'état en plusieurs lots, ce qui est une sécurité pour vous en cas de défaillance d'une entreprise, et cela a aussi un impact direct sur la possibilité pour les entreprises de sous-missionner.

Vous avez rappelé les critères de choix des entreprises que vous retiendrez, parmi lesquels il y a bien entendu le prix, la fiabilité de l'entreprise, sa capacité financière. Vous avez dit qu'à offre équivalente vous privilégieriez la proximité, ce qui est tout à fait important et ne serait pas possible dans le cas d'un marché public, mais vous n'êtes pas soumis au Code des marchés publics.

Un moment de cet atelier a été consacré au cas particulier de la filière bois et il a été notamment noté qu'en Bourgogne le bois d'œuvre est du pin Douglas. Le Center Parcs peut-il finalement utiliser du pin Douglas pour construire ses cottages ? Pierre & Vacances a eu une réponse assez floue en disant que rien n'était décidé, que la conception des cottages n'était pas encore réalisée, que rien n'était exclu mais qu'aucun engagement sur le recours au bois local ne pouvait être pris à ce stade. Vous pourrez peut-être en dire plus tout à l'heure.

En revanche, vous avez réaffirmé que la réalisation par des entreprises locales de tout ou partie des cottages était tout à fait possible, démentant un propos qui faisait état de constructions au Canada (ou en Allemagne, je ne sais plus exactement) et vous avez signalé que dans la Vienne la moitié des cottages avait été construite par des entreprises locales.

Enfin, concernant les circuits courts, on peut dire pour Pierre & Vacances et je crois pour l'ensemble des acteurs économiques, qu'aujourd'hui le temps est plus à l'élaboration d'une méthode de travail qu'à un engagement ferme puisqu'il faut savoir comment tout cela pourra se constituer. Les circuits courts ne sont pas très organisés pour répondre à des demandes de cette nature. Pierre & Vacances ne sait pas encore si la restauration sera sous-traitée ou effectuée sous sa responsabilité directe – je ne sais pas si l'on peut parler de régie mais

c'est un peu cela. Il souligne que la demande de la clientèle va vers la diversification. Si j'ai bien lu ce que vous avez dit, vous souhaitez de plus en plus donner une dimension thématique à vos différents Center Parcs, pouvant aller jusqu'à la restauration et éventuellement la gastronomie. Il y a à ce moment-là l'hypothèse de faire venir, en tournant en quelque sorte, des chefs étoilés de Saône-et-Loire dans le Center Parcs, mais se pose évidemment l'adéquation avec la clientèle : serait-elle intéressée ? Cela reste à approfondir et à préciser.

Du côté des opposants, il y a bien sûr un doute sur la capacité de Pierre & Vacances à s'appuyer sur les richesses locales. Un participant a redit que le projet était hors sol et que Pierre & Vacances donnait le sentiment de ne pas connaître les spécificités du territoire et de conforter cette idée que le projet était parachuté sur ce territoire.

Voilà ce qui a été dit essentiellement dans cet atelier sur les retombées économiques. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Jacky LIEVRE (Saint-Ythaire) : Bonsoir. Je voudrais juste une précision. Nous venons de comprendre que des petites entreprises du secteur ne voulaient pas être sous-traitantes, voulaient se regrouper pour avoir le marché de bungalows à construire. Pierre & Vacances souligne que dans la Vienne ils ont livré la moitié des bungalows à un groupement d'entreprises de cette nature-là ; en revanche, pour l'autre moitié (là-bas c'est le double d'ici), 400 bungalows ont été construits par « un gros » sur lequel je n'ai jamais réussi à avoir des informations. Qui est-ce ? Est-ce une grosse entreprise française ? Surtout, à partir du moment où l'on dit à tout moment qu'il faudra être le mieux-disant, ou en tout cas aligné, ce groupement gagnera-t-il sa vie ? Avoir des commandes, c'est bien, mais encore faut-il avoir un peu de marge. Quand une entreprise a été capable de fabriquer 400 bungalows, le groupement a-t-il dû réduire tout à fait ses marges pour pouvoir s'aligner ?

Eric MAGNIER, Directeur Grands Projets chez Pierre & Vacances – Center Parcs : Bonsoir. Je suis spécialement en charge de la réalisation du Center Parcs de la Vienne que nous venons de livrer. Je rappelle que le Center Parcs de la Vienne comporte 800 cottages, donc le double de celui qui serait implanté ici.

D'après notre expérience – nous l'avons vécu plusieurs fois – il est complètement impossible et déraisonnable, que ce soit pour nous ou pour quelque entreprise que ce soit, quelle que soit sa taille (même si c'était une entreprise de dimension nationale ou européenne) de confier la totalité d'un tel marché de travaux à une seule et même entreprise ou un seul et même groupement d'entreprises. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, presque d'un commun accord avec les entreprises de la Vienne, de diviser en deux ce marché. L'autre entreprise à qui nous avons confié la réalisation des 400 cottages s'appelle SYbois, c'est une entreprise de taille moyenne, française, qui a été implantée dans la région de Saint-Etienne, qui avait déjà travaillé pour nous sur le Center Parcs précédent de Moselle. Vous pouvez la consulter, et consulter également les représentants du groupement d'entreprises de Poitou-Charentes qui a réalisé les 400 cottages dont vous parliez. C'est un regroupement de six entreprises qui se sont remarquablement bien organisées, sous la houlette de la Région Poitou-Charentes et de la Chambre de Commerce. La Région les a aidées à se structurer très en amont, à financer d'ailleurs à l'origine du projet la prise en charge d'une étude d'ingénierie pour les aider à constituer leur groupement. Elles ont réalisé, à notre plus grande satisfaction, les 400 cottages en question. On l'a vu dans la presse récemment, nous sommes très satisfaits de la qualité d'exécution de cette entreprise, de la rapidité de construction. Je pense qu'ils n'ont que de bons souvenirs avec nous. A l'issue de cette réalisation, nous les avons consultés pour la réalisation d'un autre programme très ambitieux dans la Région Ile-de-France. Je pense que s'ils n'avaient pas été satisfaits de notre collaboration ils n'auraient pas décidé de la suivre.

M. BONAVENTURE, Entrepreneur : Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Pour rassurer les entrepreneurs petits, moyens : il n'y a pas de soucis. J'ai réalisé une grosse partie du Center Parcs en Moselle, je suis à 30 ou 40 km de celui de Sarrebourg. Il y a plusieurs types de groupements d'entreprises, c'est vrai qu'être sous-traitant d'une grosse entreprise est toujours un peu gênant, mais on peut avoir des paiements directs, de la cotraitance, etc., vous le savez comme moi, donc cela peut se faire tout à fait normalement. J'ai une centaine de personnes, j'ai réalisé avec ma société 60 % des 800 cottages en 2010, sachant que maintenant ils vont passer à 1 100 cottages ; ils en construisent encore parce que c'est une affaire qui amène du monde.

Je fais un aparté : j'ai communiqué à Mme le Maire du Rousset un article paru dans la presse début juin, une page, une enquête a été faite sur Center Parcs : les retombées, les apports économiques, les retombées pour les gens qui sont autour, pour les communes. S'ils pouvaient en faire un deuxième, ils le feraient. Donc, c'est important pour les entreprises du secteur, c'est vraiment une bouffée d'oxygène, il faut le savoir. Ce sont des gens corrects, il y a un prix, ils sont là pour rentabiliser l'affaire mais c'est tout à fait traité normalement et au juste prix, ce n'est jamais cassé parce qu'à terme il faut sortir le projet, il y a des délais (20 mois, 25 mois). Mon marché représentait 5 M€ en espaces verts, la totalité représentait 8 M€ ; cela a été fait tout à fait normalement et nous sommes allés jusqu'au bout, en 2010. Cela continue maintenant et nous sommes encore sollicités.

Il n'y a pas de soucis particuliers à avoir quant aux réalisations des travaux et c'est vrai que pour réaliser les gros terrassements (je parle de l'extérieur), le VRD, il faut de grosses sociétés parce qu'il faut remuer un peu de terre et il y a un peu de travail. Ce que j'ai vu sur place, les ossatures en bois, etc., ce sont des entreprises françaises, des entreprises vosgiennes qui sont venues travailler à Sarrebourg. Il n'y a pas de souci à se faire de ce côté-là. Voilà ce que je voulais dire pour rassurer un peu les gens.

Claude BRÉVAN : Merci. Il y a une demande de parole, puis nous passerons à l'autre atelier pour garder du temps pour la discussion générale.

Pierre RENAUDIE, Adhérent Action Solidarité Rurale (ASR) : Bonsoir. ASR est une petite association qui fait de la veille citoyenne dont le but est l'équilibre humain et environnemental entre Grosne et Guye. Chers voisins de Bourgogne, du Sud (nous sommes tous des habitants de Bourgogne Sud), Mesdames et Messieurs les Elus, nous savons tous que nous vivons actuellement une crise qui va aller en s'amplifiant si nous ne changeons pas profondément notre mode de vie. Cette crise est multiple... J'y viens, aux retombées économiques, cela fait partie de cela, Madame. Cette crise est multiple : réchauffement climatique, épuisement des ressources naturelles, énergies fossiles...

Claude BRÉVAN : Monsieur, je crois que cela relève plutôt de la discussion générale, voulez-vous bien ?

Pierre RENAUDIE : Alors vous me redonnerez la parole.

Claude BRÉVAN : Je vous le promets. Nous concentrons ce travail sur les ateliers, tout ce qui sera plus global et général sera pour la fin.

M. CHALET* : Je voudrais rebondir sur ce qui vient d'être dit par l'industriel de Moselle. Comme je l'ai dit dans un atelier précédent, nous sommes en train de nous mettre en ordre de marche pour organiser les groupements d'entreprises sur le territoire de la Saône-et-Loire. Nous avons ce qu'il faut comme entreprises, par exemple concernant le terrassement, comme vous le disiez tout à l'heure. Nous avons à la fois les compétences et les niveaux suffisants pour faire face aux dossiers. Notre élu désigné pour mettre en place les groupements d'entreprises s'est rendu récemment dans la Vienne, il a rencontré les entreprises qui ont travaillé sur le Center Parcs de la Vienne, et on a la confirmation par l'ensemble des entreprises qui ont travaillé là-bas que les marchés ont été traités dans des

conditions normales, que l'exécution a été faite également dans des conditions normales, et que sur ce marché les entreprises concernées du territoire ont dégagé une marge normale.

Daniel RIZET : Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je m'explique au sujet des circuits courts. Je voulais vous signaler qu'ils existent dans ce département, sous l'égide de la Chambre d'Agriculture et sous le signe « Bienvenue à la ferme » qui est le signe des Chambres d'Agriculture nationales. Il existe un certain nombre d'écoculteurs et nous sommes tout à fait ouverts au fait de regarder ce qui peut être fait avec cette association.

Claude BRÉVAN : Nous en parlerons au moment de l'atelier Agriculture, Monsieur.

- **Compte rendu de l'atelier « Equipements publics induits et impact sur la vie locale »**

Claude BRÉVAN : Je ne vais pas vous relater tous les exposés très détaillés sur les équipements qui ont été prévus. Enormément d'informations techniques ont été apportées, peut-être n'ont-elles pas été totalement satisfaisantes pour l'ensemble car des questions figurent encore sur le site, mais il y a eu énormément de données.

Sur un plan plus général, une question est revenue d'une manière constante : l'incidence sur les tarifications de l'eau et de l'assainissement de tous ces travaux, mais je crois que des réponses ont été apportées.

Il reste quelques questions qui n'ont peut-être pas trouvé totalement leur réponse pendant ce débat. L'une concerne les 5 M€ de subvention d'équilibre qui figurent dans le protocole. Certains demandent, si le montant des travaux est supérieur à ce qui avait été estimé, qui paiera la différence, et si l'on réduira un peu la voilure de ces équipements, qui fera les arbitrages.

Deuxième question : finalement, quelle amélioration du service aux usagers peut être apportée par l'arrivée du Center Parcs et de tous les équipements qui vont le desservir ? En particulier au niveau de l'ADSL et de la téléphonie mobile. On a eu le sentiment que les réponses apportées ne satisfaisaient pas tout à fait les personnes qui pouvaient être concernées par l'amélioration de ces services, dont le fonctionnement insuffisant a été abondamment souligné.

D'une manière plus générale, on a eu le sentiment que beaucoup de personnes ne comprenaient pas pourquoi Center Parcs avait en quelque sorte une priorité par rapport aux habitants existant actuellement sur le territoire. Le fait qu'il apporte de l'économie et des emplois n'a pas été considéré par tout le monde comme une justification suffisante.

Troisième aspect, des questions finalement très techniques : si le Center Parcs ne marche pas comme prévu, s'il y a moins de clients, donc moins d'effluents, que devient la station d'épuration de Marizy qui pour fonctionner a besoin d'un certain volume ? Quel serait l'impact de ce dysfonctionnement et de moindres recettes liées aux redevances, sur les finances de Marizy qui va s'endetter pour réaliser la station d'épuration ?

Une question plus technique qui restera totalement à approfondir : l'impact des rejets de la station sur l'Arconce qui est un petit cours d'eau qui peut avoir parfois un niveau d'étiage assez bas.

Enfin, une question est revenue très souvent : le calibrage de la voirie, le mode d'estimation des trafics attendus et comment éviter que les personnes arrivent au Center Parcs par des routes inadaptées, signalées par les GPS. Il semble qu'il y ait des réponses.

Y a-t-il des questions sur ce point-là ?

Gilles PROTAT, simple paysan à Sologny : Bonsoir. Votre propos est admirable, Mme Brévan, à propos de la station d'épuration de Marizy. Le Maire de Marizy va moins briller dans quelque temps parce que...

Claude BRÉVAN : Essayez d'éviter les attaques personnelles, ce serait mieux !

Gilles PROTAT : Comme vous venez de le dire, l'étiage de l'Arconce est très faible aujourd'hui, on peut d'ailleurs le traverser à pied, sans bottes. Quand on va rajouter par jour 300 à 500 m³ d'eau, saturée en chlore... Le chlore est censé purifier l'eau mais on sait qu'il se combine avec 600 matières organiques différentes et produit des organochlorés, produits extrêmement dangereux dont on ne connaît même pas la composition. Il n'existe pas de filtre assez fin pour les filtrer, ils sont extrêmement cancérigènes. Je voudrais bien voir le Maire de Marizy quand il va interdire aux éleveurs de faire boire leurs vaches dans ce qu'il va rester de l'Arconce, c'est-à-dire une fosse à purin, et même tout le bassin versant en aval deviendra complètement impur.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Quelqu'un peut-il rassurer ce Monsieur sur l'eau chlorée rejetée dans l'Arconce ? Il faut quand même répondre, ce n'est pas une question anecdotique.

Jean-Michel KLOTZ, Directeur Général Adjoint, Groupe Pierre & Vacances - Center Parcs : Nous allons répondre. On a déjà répondu, je crois que des ateliers ont traité le sujet très à fond. L'eau rejetée n'est absolument pas une eau chlorée que l'on balance dans la nature, comme vous semblez, Monsieur, le dire. Cette eau est filtrée, il y a des filtres très efficaces...

Gilles PROTAT* : C'est vous qui le dites !

Jean-Michel KLOTZ : Mais Monsieur, ne me dites pas que c'est faux, je vous en prie ! Nous avons cinq Center Parcs qui fonctionnent en France, nous ne sommes tout de même pas des débutants ! Nous prenons toutes les précautions nécessaires et l'eau est totalement déchlorée, traitée, avant d'être rejetée. Concernant les stations d'épuration, c'est tout le travail que les services du département vont réaliser pour préciser les conditions optimales de réalisation de cette station.

Emmanuel REY: Pour rassurer notre interlocuteur, en période d'étiage il y a une zone végétalisée qui est prévue pour que les eaux n'atteignent pas les milieux récepteurs, donc il n'y a aucun risque.

Claude BRÉVAN : On va sortir du rôle de commissaire. Philippe Quévremont est un peu un spécialiste, donc il va vous donner quelques éléments.

Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission Particulière du Débat Public : Je voudrais rappeler la discussion qui est intervenue dans l'atelier Environnement, et en partie dans l'atelier Equipements publics. Je crois qu'il ne faut pas mélanger les types de rejets.

Il y a un rejet d'eaux de type urbain, les mêmes qui sortent de chez vous et de chez moi, qui sont les eaux utilisées dans les cottages pour se laver, faire la cuisine, etc. La nature de ces eaux n'est pas fondamentalement différente du rejet d'un village.

On parle d'une station d'épuration relativement classique, cela a été dit très clairement par le technicien du Conseil départemental qui était présent, avec un point un peu moins classique mais qui n'est pas un cas isolé : le risque – cela a été souligné tout de suite dans l'intervention – qu'en étiage, le total des rejets représente plus que le cours d'eau dans son alimentation naturelle, ce qui oblige dans la conception de la station d'épuration à pousser plus loin l'épuration, d'où la question que M. le Maire de Marizy rappelait : derrière les deux

étages traditionnels d'une station d'épuration biologique, il faudra peut-être (je pense que le peut-être risque de se confirmer) mettre un troisième étage de filtration, de filtres à roseaux, etc. Dans tous les terrains séchant ce problème se pose pour des stations de type urbain.

Un autre problème a été aussi évoqué : celui des eaux de piscine. Le document du maître d'ouvrage indique que les eaux qui servent à laver les clients, les pédiluves, etc., sont rejetées vers la station d'épuration, mais concernant le renouvellement de l'eau du centre aquatique. Il est obligatoire de changer cette eau au moins une fois tous les 6 mois, c'est la réglementation sanitaire qui y oblige. Ces eaux font l'objet d'un traitement particulier. Si vous voulez que ce soit redéveloppé, c'est Pierre & Vacances qui le fera, mais elles ne sont pas rejetées dans la station d'épuration, justement pour éviter les perturbations dues au chlore. D'où un traitement particulier qui est prévu – je fais référence aussi à ce qui a été dit dans l'atelier Environnement – qui est fait en lien avec le traitement des eaux pluviales.

Je voulais clarifier la question qui n'est pas globale, mais séparée.

Eric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances : Je voudrais préciser quelque chose. Vous évoquez, Monsieur, 300 m³/jour, c'est effectivement la consommation moyenne sur l'année, mais c'est de l'eau comme celle que vous utilisez chez vous, dont vient de parler M. Quévremont. La même quantité d'eau, pratiquement, est rejetée, mais elle n'inclut pas les eaux de vidange des piscines chlorées qui, comme l'a dit M. Quévremont, ne sont pas du tout rejetées vers la station d'épuration.

Claude BRÉVAN : C'est plus que 300 m³.

Eric MAGNIER : 335.

Thierry GROSJEAN, CAPEN 71 : Pour que les choses soient claires, je ne considère pas Pierre & Vacances comme un industriel du tourisme mais comme un industriel de profit immobilier. On est en train d'essayer de justifier l'installation de trois Center Parcs, ce qui constitue à nos yeux en tout cas...

Claude BRÉVAN : M. Grosjean, si c'est une intervention d'ordre général, nous la prendrons à la fin du débat.

Thierry GROSJEAN : Pas du tout, cela porte bien sur les équipements publics induits et les impacts sur la vie locale. Trois Center Parcs sur une même zone de chalandise, l'intérêt de Pierre & Vacances est donc la promotion immobilière et non le développement d'activités touristiques et de loisirs.

Je voudrais vous dire à quoi me fait penser cette série d'équipements, puisque c'est d'actualité : aux organisations des Jeux Olympiques. On a vu des projets tout à fait inadaptés, disproportionnés, vouloir s'implanter sur les territoires pour qu'ils se retrouvent après avec des équipements publics qui ne servent à rien parce qu'ils ne correspondaient pas déjà auparavant aux besoins des populations et ont seulement permis d'augmenter la dette d'un certain nombre de localités, voire de pays. On parle peu de la situation de la Grèce en ce moment mais l'organisation des Jeux Olympiques a été une véritable catastrophe pour ce pays. Un pari est fait par Pierre & Vacances, dont nous sommes les financeurs, c'est un pari risqué et on ne demande pas sérieusement aux contribuables de réfléchir et de dire s'ils sont d'accord pour prendre ces risques, parce que ce sont eux qui paieront.

(Applaudissements.)

Régis HAGRY : A propos du haut débit, je ne m'adresse pas à Center Parcs, mais aux élus. Tous les foyers de Saône-et-Loire, si jamais ce Center Parcs se fait – je suis contre, fondamentalement, pour tout un tas de raisons... Si jamais il doit se faire, les élus peuvent-

ils au moins nous promettre et écrire aujourd'hui que tous les foyers de Saône-et-Loire seront équipés en haut débit, avant même le Center Parcs ? Première question.

Deuxième question : je lis que les infrastructures extérieures seront prises en charge par les collectivités territoriales. C'est un cas particulier auquel j'ai déjà fait allusion mais il y a du monde ce soir et on peut penser que d'autres citoyens seront comme moi. Le 1^{er} janvier 2015, je n'avais pas encore accès à l'électricité triphasée chez moi. Le Maire de Mont-Saint-Vincent est tout à fait au courant. Lorsque j'ai voulu profiter de la réfection de ma toiture sud pour installer des panneaux photovoltaïques pour produire de l'énergie (parce qu'on va en avoir besoin avec toute celle qu'il consomme), j'ai dû payer 7 000 € pour prendre cette énergie de l'EDF à 100 ou 150 mètres de chez moi...

Claude BRÉVAN : Je crois, Monsieur, que vous l'avez déjà dit, cela figure dans le verbatim.

Régis HAGRY : Mais on ne lit pas le verbatim.

Claude BRÉVAN : On n'est pas là pour répéter tout ce qu'on a déjà dit et qui figure dans le verbatim, non !

Régis HAGRY : Alors je voudrais bien que les élus tiennent compte de nous. C'est la démocratie participative et représentative. Je voudrais que les élus me représentent plutôt que de représenter l'administration supérieure !

(Applaudissements.)

Un intervenant : En cas de pénurie d'eau, que se passe-t-il ? En période de sécheresse, les gens n'ont pas le droit de remplir leur propre piscine, Center Parcs pourra-t-il remplir la sienne ?

Claude BRÉVAN : La réponse a été très claire, je peux même vous la dire parce que j'ai suffisamment travaillé le verbatim : ils seront soumis exactement aux mêmes conditions que les citoyens, ils ne pourront pas remplir les piscines, et s'ils n'ont pas assez d'eau ils fermeront un des bassins. Ils seront interdits d'arrosage. C'est moi qui ai fait le rapport donc je finis par connaître cela par cœur. C'est une réponse tout à fait factuelle et nette.

Nous passons à l'atelier suivant.

- **Compte rendu de l'atelier « Les impacts sur l'environnement »**

Claude BRÉVAN : L'atelier Environnement a été précédé d'une visite sur le site qui a été un peu agitée, mais appréciée. Il y a eu des apports très intéressants de spécialistes, à la fois du Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne autour de l'étang du Rousset, autour de la question de la cistude, et de spécialistes au niveau de la station d'épuration envisagée, avec un technicien très qualifié de la Fédération des pêcheurs, et je crois que ces deux apports d'expertises ont été tout à fait appréciés.

Je souligne également que la qualité des études environnementales a été reconnue, alors qu'en général on dit que les bureaux d'études n'étant pas indépendants c'est sujet à caution.

Il y avait donc plutôt un satisfecit sur le travail fait en amont.

Je ne vais pas redétailler tout. Bien évidemment, il y a eu des propos généraux qui restent entièrement d'actualité et même dans ce compte rendu, sur l'incompatibilité d'un tel projet avec les politiques de transition énergétique. Il y a également eu des propos sur l'atteinte d'un massif boisé, ce que cela représentait comme intérêt, l'espace boisé n'étant pas n'importe quoi, ce n'est pas un espace agricole mais il a une qualité. Je ne reviendrai pas sur ces aspects-là.

Les points de vigilance qui sont sortis à l'issue de cet atelier concernent un peu la cistude et la zone Natura 2000 autour de l'étang du Rousset. Il faut être très vigilant sur les incidences qu'aurait une fréquentation accrue aux abords de l'étang du Rousset sur cette cistude et sur cette zone Natura 2000, mais l'élargissement de la RD33 peut concerner également (si j'ai bien compris) les aires d'évolution de cette petite tortue.

Deuxième point de vigilance : la question de la zone humide, qui est apparue après la publication du DMO, à l'intérieur même de l'aire d'étude de Pierre & Vacances. On signale qu'il y a eu des évolutions, c'est-à-dire que le projet a été remonté vers le Nord pour éviter la zone près de l'étang Jarrat. La zone humide qui ne se trouve pas du tout du côté de l'étang Jarrat peut poser question et on souhaiterait probablement que Pierre & Vacances dise s'il est possible de l'éviter complètement, ce qui est sans doute la façon la plus simple de régler le problème, les compensations étant toujours extrêmement délicates à obtenir.

Il y a eu des questions assez faciles mais qui sont à résoudre, et pour autant qui ont été récurrentes, sur l'impact des voiries internes au Center Parcs sur les eaux pluviales, notamment la qualité, toute la question des hydrocarbures, et une question sur la manière dont évoluent les eaux de baignade lors de leur renouvellement semestriel dont parlait tout à l'heure Philippe Quévremont, quand elles sont stockées pour être dé-chlorées et refroidies, et le rejet dans le milieu naturel - cela a déjà été abordé, le milieu naturel étant notamment l'Arconce, etc. - toutes ces questions sur « où vont ces eaux une fois qu'elle ont été traitées et déchlorées ? », sachant qu'elles ne vont pas dans la station d'épuration, si j'ai bien compris.

Y a-t-il des questions sur cet aspect ?

Eric DAILLIE (Flagy) : Bonsoir, pourriez-vous mettre le plan-masse de juin 2015 sur l'écran, s'il vous plaît ? Ce n'est pas possible d'expliquer ce que j'ai à dire sans ce plan-masse.

Claude BRÉVAN : Si vous nous l'aviez demandé avant nous aurions pu l'avoir, mais nous ne le sortons pas d'un chapeau. Nous allons voir s'il est possible de le ressortir pour la fin de la réunion, Monsieur. Y a-t-il d'autres interventions sur cet aspect ?

Guy LEREUIL, Collectif Le Geai du Rousset : Bonsoir. J'ai envie de parler de politique et d'environnement. Je m'interroge sur le double-langage des hommes politiques et des projets qu'ils montent.

Claude BRÉVAN : Ce serait bien de garder cela pour le débat général, nous sommes sur une question précise.

Guy LEREUIL : Il s'agit vraiment d'environnement. Sur le plan national, on nous parle de COP21, de faire un plan international, etc., et on met des niches fiscales qui développent des projets anti-écologiques. Au plan régional, on nous parle de développer l'agriculture biologique, il n'y a pas assez d'argent pour le faire, on développe des projets anti-écologiques. Au plan départemental, le plan Sirius nous parle de développement équilibré et du monde rural, on développe des projets anti-écologiques. Où sont les politiques qui ont du courage ? C'est ma question.

(Applaudissements.)

Jean-Michel KLOTZ : Je ne réponds pas à la place des politiques, évidemment, mais il n'y a pas de niche fiscale, Monsieur, je croyais l'avoir déjà dit plusieurs fois, donc je le redis une dernière fois. Il y a eu des niches fiscales, elles vont s'arrêter le 31 décembre 2016... Laissez-moi m'exprimer. Les niches fiscales auxquelles vous faite allusion sont celles liées à l'investissement dans les résidences de tourisme, elles s'arrêtent le 31 décembre 2016. Ce projet, compte tenu du planning que vous connaissez, ne fera pas l'objet de ventes

immobilières avant cette date-là, donc il n'y aura pas de niches fiscales liées au projet compte tenu de ce planning.

Guy LEREUIL : Je pense que vous avez fait une demande pour renouveler cette niche fiscale.

Claude BRÉVAN : Ce n'est pas Center Parcs qui peut faire une demande tout seul, tout de même !

(Intervention inaudible.)

Corinne LIÈVRE : Sur le sujet de la niche fiscale, effectivement M. Klotz nous a déjà répondu cela, c'est l'état de la chose aujourd'hui, mais nous avons encore lu récemment que M. Brémond a fait des démarches pour que ce soit prorogé, donc on ne peut pas se prononcer là-dessus parce que ni vous, ni moi, ne connaissons la structure qui vous permettra de faire accepter à des gens d'acheter 300 000 € des petits bungalows dans une résidence de loisirs ; sans avantage fiscal, cela ne se fera pas, vous le savez comme nous.

(Applaudissements.)

Jean-Michel KLOTZ : Je voudrais une dernière fois répondre sur ce sujet. Je crois que l'on avait essayé de vous expliquer que justement on ne vendait plus à des particuliers avec les niches fiscales auxquelles, Madame, vous faites allusion, et que les porteurs de nos projets étaient des investisseurs institutionnels, des compagnies d'assurance, des mutuelles d'assurance. Je crois que l'on a cité sur le dernier exemple de la Vienne, les grosses sociétés comme Amundi, la Caisse Nationale de Prévoyance, la MACSF, ce sont des assureurs. Ce sont eux qui dans l'exemple de la Vienne qui est le plus d'actualité, représentent plus de 85 % des ventes, les 15 % qui restent sont les acquéreurs qui, eux, sont des individuels.

Stéphen KERCKHOVE, Responsable d'Agir pour l'Environnement : Bonsoir. J'ai participé à une commission nationale sur la démocratie participative qui a conclu un certain nombre d'éléments qui devraient irriguer ce débat, notamment des réponses en amont du débat public qui nous permettent de mieux gérer ce débat public, mais nous aurons en septembre la totalité des réponses de Center Parcs.

Concernant l'impact sur l'environnement, tout le monde devrait préparer ou entendre parler de la COP Climat qui aura lieu fin novembre/début décembre à Paris. La France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30, voire 40 %. J'aimerais savoir si ce projet qui est massivement subventionné par le Département va permettre de réduire de 30 à 40 % les émissions de gaz à effet de serre à l'échelon local.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Une réponse globale sera faite tout à l'heure sur l'ensemble.

Catherine BARLET* : Bonsoir ; je suis membre de rien du tout. J'ai entendu à la radio aujourd'hui que dans l'Isère un projet de Center Parcs finalement ne se faisait pas, parce qu'il y a une cistude là-bas aussi, donc je me demande si Center Parcs a peur que là aussi cela ne se fasse pas, ou s'il est sûr. A-t-il un petit peu peur ? Parce qu'il y a quand même un peu d'opposition aussi là.

Claude BRÉVAN : C'est l'affaire de Roybon.

Catherine BARLET* : Il y a la cistude là-bas aussi, je me demande ce qu'il y a de plus là-bas qui fait que l'environnement doit être plus préservé que chez nous. Voyez-vous ce que je veux dire ?

Claude BRÉVAN : J'ai bien compris.

Catherine BARLET* : J'aimerais avoir une réponse.

Claude BRÉVAN : D'une manière générale, tout projet peut faire l'objet de recours contentieux, c'est clair, et à ma connaissance, une fois que le projet a abouti et qu'il fait l'objet d'un contentieux, c'est la juridiction administrative qui décide. Je ne pense pas que cela relève de cette assemblée, mais voulez-vous répondre sur la cistude de Roybon ?

Jean-Michel KLOTZ : Je ne peux pas répondre, dans la mesure où il n'y a pas de cistude à Roybon. Je peux répondre sur le contentieux dont vous avez parlé, mais en dix secondes parce que cela pourrait durer très longtemps.

Il y a eu hier à Grenoble une audience sur deux recours, sur les derniers arrêtés que le préfet a décidés au titre des espèces protégées et la Loi sur l'eau. Le rapporteur public, contrairement à la décision du Conseil d'Etat qui avait été prise mi-juin sur les référés au titre de ces mêmes arrêtés (c'est très complexe à vous expliquer) a pris une position proposant au tribunal l'annulation de l'arrêté Loi sur l'eau et au contraire, le maintien de l'arrêté Espèces protégées. C'est la proposition qu'il a faite aux magistrats, qui sont souverains. J'étais moi-même à Grenoble hier, les magistrats étaient cinq, le tribunal était présidé par la présidente du tribunal administratif. La décision du tribunal sera connue le 16 juillet, donc je vous demande de ne pas dire aujourd'hui que la décision est un rejet. Le rapporteur public propose sa version du dossier, les magistrats sont souverains et leur décision sera connue le 16 juillet.

Un intervenant : Vous leur avez donné combien ?

(Protestations.)

Jean-Michel KLOTZ : Je m'interdis de répondre à ce genre de question.

Claude BRÉVAN : Ce n'est pas possible, ce propos ! Je vous demande de le retirer, Monsieur. C'est infamant ! Retirez votre propos : « vous leur avez donné combien ? ». Ce n'est pas acceptable ! Ni pour Pierre & Vacances, ni pour les juges, ce n'est acceptable pour personne !

(Applaudissements.)

Ce n'est pas digne de cette assemblée !

Eric MAGNIER : Je propose que nous mettions en ligne le Bilan carbone, dès demain ou lundi. Il existe, nous l'avons préparé pour le débat public de Poligny avec tous les détails à ce sujet, donc je ne vois pas pourquoi nous ne le donnerions pas pour Le Rousset.

Claude BRÉVAN : La question du Bilan carbone n'a pas du tout été évoquée dans l'atelier Environnement, c'est pourquoi je n'en ai pas parlé dans le compte rendu que j'ai fait.

- **Compte rendu de l'atelier « Agriculture »**

Claude BRÉVAN : Plusieurs sujets ont été abordés : la question de la vente directe des produits agricoles aux clients du Center Parcs, la question des circuits courts dont vous parliez tout à l'heure, la vente directe des produits agricoles aux prestataires du Center Parcs, et notamment pour la restauration ou à Center Parcs directement si c'est fait en régie, la promotion d'activités de tourisme à la ferme, la question de l'agroforesterie et le développement de la viticulture et de l'œnotourisme - ce sujet a été ajouté à la demande du public.

Bien évidemment, il y a eu là aussi des controverses. Certains considèrent que le Center Parcs peut très concrètement être un moyen de valoriser ces produits, de les faire connaître, de les développer et de les vendre ; c'est clair, c'est une opportunité. D'autres, au contraire, ont le sentiment que ce projet s'inscrit dans une démarche générale de dépréciation des produits agricoles par les grands circuits de distribution, dans une logique de consommation de masse. Là, cela dépend fortement de la manière dont sera conçue la restauration, notamment, au sein du Center Parcs. Peut-être Pierre & Vacances pourra-t-il nous donner davantage de points.

Un point a été acté très clairement concernant la vente directe au public de produits à l'intérieur du Center Parcs, par la mise en disposition gratuite de locaux gérés par les agriculteurs eux-mêmes. Evidemment, il faut une structure collective pour gérer cela. Et éventuellement, il y a la question des marchés organisés au sein ou à proximité immédiate du Center Parcs.

Concernant l'agroforesterie, des exemples ont été évoqués, et notamment la possibilité de créer une CUMA d'entretien de haies, puisque cela se fait ailleurs, notamment dans la Nièvre, ce qui permet à la fois d'entretenir le bocage tel qu'il existe ici et d'équilibrer ce financement, et de produire du bois énergie.

Des choses ont été évoquées également pour développer l'œnotourisme.

C'est un atelier qui s'est déroulé un après-midi. Il n'y avait peut-être pas autant d'agriculteurs que nous l'aurions souhaité, mais il y a eu énormément d'expressions, avec toujours cette opposition entre des personnes qui considèrent que c'est une opportunité et qu'il faut la saisir (c'est aussi une opportunité pour se structurer et pour structurer véritablement les circuits courts, même si certains existent déjà) ; et de l'autre côté, des personnes qui disent que les circuits courts, cela existe, quant aux produits locaux, pourquoi les vendre à Center Parcs alors que localement, il y a des besoins pour manger des produits de très bonne qualité et que cela pourrait tout à fait profiter à la population locale ? On ne peut que constater qu'une partie de l'assemblée n'a pas réussi à convaincre l'autre, et réciproquement.

Y a-t-il des souhaits de compléments sur cet aspect ?

Robert MARTIN, Viticulteur : Bonsoir. Je suis viticulteur au Sud du Mâconnais, au pied de la Roche de Solutré, Pouilly et de Vergisson, au pied du grand site. La viticulture et l'œnotourisme et l'économie, cela va forcément de pair. Nous avons un riche département, c'est une chance extraordinaire, nous sommes à 40 minutes du grand site Solutré - Pouilly – Vergisson, l'équivalent de Chalons (c'est à peu près pareil). Faire connaître nos productions, c'est toute une économie. On ne peut pas parler d'œnotourisme sans encourager des clients, des voyageurs, des gens qui viennent dans notre département. Il n'y a pas que la Saône-et-Loire, la Bourgogne est grande et riche de ses productions. Par exemple, hier il y avait un bus d'Allemands, pour déguster on a mis forcément un fromage de chèvre qui est aussi une grande production du département. Je crois que nous attendons, caves particulières, caves coopératives, tous ensemble avec impatience, d'avoir du tourisme et de remettre de l'économie au cœur du débat.

(Applaudissements.)

Corinne LIÈVRE : Une petite précision, il me semblait que dans le bilan de l'atelier que vous aviez fait vous aviez aussi précisé qu'en termes de volumes, c'était peu finalement, notamment pour la viande. Je voulais juste rajouter cela.

Claude BRÉVAN : C'est vrai. Effectivement, quantitativement, en direct ce n'est pas considérable, mais ce qui avait été beaucoup souligné, c'est la capacité à faire connaître ces produits et à aller au-delà de la consommation immédiate.

Bernadette LE DU, Agricultrice : Bonsoir. J'aimerais savoir quel type de clientèle va dans les Center Parcs, et quel budget se fixe la famille type, avec les deux enfants, etc. Les AOP, les AOC, tous les produits de qualité de Saône-et-Loire que l'on a bien sûr envie de leur vendre, pourront-ils passer dans leur budget ?

Claude BRÉVAN : Pouvez-vous répondre ? Ce n'est pas vraiment du tourisme social, tout de même.

Vincent POTTIN : Notre clientèle est de catégorie moyenne à moyenne supérieure. Son panier varie entre les activités de loisirs et la restauration et les produits du terroir. Je ne peux pas vous le dire clairement pour une typologie de famille définie, cela varie, mais toutes les boutiques de produits régionaux que nous avons sur les parcs ou à l'extérieur fonctionnent parfaitement bien. En Moselle, la boutique de produits régionaux s'est installée à Hattigny, à proximité directe du domaine.

Bernadette LE DU : Avez-vous les chiffres ?

Claude BRÉVAN : Pourra-t-on avoir le chiffre d'affaires de cette petite boutique ?

Vincent POTTIN : Oui.

Mme CLARANZE* (Saint-Bonnet-de-Joux) : Si vous voulez être renseignés sur la fréquentation des Center Parcs, une émission de FR3 Lorraine tourne en vidéo et est remarquable parce qu'on se rend très bien compte à quelle clientèle on a affaire : des familles au budget très limité, qui utilisent la piscine au maximum, 6 heures par jour environ, et qui ne sortent pour ainsi dire pas et évitent même d'acheter à l'intérieur du Center Parcs parce que le prix des nuitées est quand même assez onéreux.

(Applaudissements.)

Bernard LACOUR, Président de la FDSEA : Je suis agriculteur à Saint-Firmin. Je suis pour. Tout le monde connaît notre position. Nous nous réjouissons de l'arrivée du projet de Center Parcs par rapport à l'agriculture. Cela a été dit par Robert, ou Daniel Rizet, nous avons une agriculture riche de sa qualité, riche de son AOC et riche de sa diversité. Nous sommes dans une évolution, par l'attente de la société mais aussi par le développement de l'agriculture de vente directe. Nous avons encore travaillé ce matin au développement et autour de l'abattoir d'Autun, par exemple, et en ce moment même à Mary un marché de producteurs est organisé par nos soins. Je crois que la demande des consommateurs en termes de vente directe – et pas forcément de gens qui ont des moyens énormes – est de se rapprocher des producteurs. Le Center Parcs, avec son passage dans le département de Saône-et-Loire, c'est aussi l'espoir de développer cette vente directe et d'amener aux consommateurs, et en particulier à ceux qui sont de passage pour ce qui concerne le Center Parcs, des produits de qualité et redonner aussi une forme d'identité à notre agriculture départementale.

(Applaudissements.)

Par rapport aux commentaires des gens qui s'expriment dès que quelqu'un est pour, je trouve que la démocratie souffre quand même un peu.

(Applaudissements.)

Une intervenante : Un point de précision et de vigilance. Lors de l'atelier Agriculture, Mme Brévan, nous avons abordé avec Center Parcs qui s'est engagé sur ce sujet, le fait qu'une simple boutique de vente de produits régionaux ne suffira pas, qu'il faudra qu'il y ait véritablement un marché, une organisation autour de nos circuits courts, tant au niveau du

vin qu'au niveau de nos AOC et d'autres produits régionaux. Center Parcs s'est engagé là-dessus lors de l'atelier, c'est ce que je voulais préciser.

Claude BRÉVAN : Merci, une dernière question, puis nous passons à l'emploi.

Un intervenant : La naïveté de Robert Martin et Bernard Lacour m'aura toujours surpris. Il faut savoir ce que vous n'avez pas dit, Mme Brévan, et vous le savez bien : toute la partie alimentation du Center Parcs, c'est le Groupe Elios et Carrefour, et pour vendre une bouteille de vin Mâcon Village à Carrefour il faut en vendre 250 000 à moins de 3 € HT. Bernard Lacour est en train de rigoler parce qu'il a obtenu 5 centimes par kilo de revalorisation, et encore pas pour toutes les catégories de bons vins, et il ne sait même pas quel jour... On est en face de prédateurs, le Groupe Elios et le Groupe Carrefour, donc ce n'est pas cela qui va développer l'agriculture de Saône-et-Loire, au contraire !

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Pouvez-vous répondre sur qui gère votre supérette et surtout, en savez-vous davantage sur l'organisation de la restauration ? C'est essentiel.

Jean-Michel KLOTZ : Nous l'avons déjà dit, il y a effectivement aujourd'hui un contrat avec Elios sur les Center Parcs, c'est en exploitation, il n'y a aucun engagement de notre Groupe sur les futurs Center Parcs et en particulier ceux de la taille de cette nouvelle famille que nous envisageons ici comme à Poligny, dans la mesure où nous voulons faire des Center Parcs encore beaucoup plus intégrés au territoire et cela passe évidemment par des filières courtes encore plus sophistiquées et sur lesquelles nous allons plus travailler. Donc, ne prenez pas comme acquis qu'Elios sera le prestataire de nouveaux Center Parcs, ce n'est absolument pas décidé et ce n'est probablement pas le cas. Même dans la Vienne où c'est effectivement Elios qui avait ce contrat (il a quelques années et nous respectons nos contrats), des engagements très fermes ont été imposés à Elios, il y avait un cahier des charges très strict, pour justement, même si c'est Elios qui fait la restauration de la Vienne, favoriser le fonctionnement des filières courtes et acheter beaucoup localement.

J'ajouterai que dans le Center Parcs de la Vienne, et c'est un engagement que l'on a pris ici et que l'on confirme, à la fois des marchés forains seront organisés sur la place centrale, avec une fréquence qui sera définie tous ensemble, et une boutique du terroir (comme nous venons d'en ouvrir une dans la Vienne) qui est au cœur du village, placée au meilleur endroit, et qui commence à fonctionner. Je rappelle que le Center Parcs de la Vienne a été ouvert à la clientèle lundi, c'est-à-dire il y a quatre jours.

Un intervenant : Je voudrais intervenir par rapport à ce que nous avons écouté. J'ai bien entendu les inquiétudes qui ont été évoquées, et en tant qu'agriculteur je vous assure que nous partageons un certain nombre de ces inquiétudes. Pour ce qui nous concerne, nous, agriculteurs, avoir subi toutes ces mises aux normes successives, nous ne comprendrions pas que Center Parcs soit en quelque sorte exonéré des mêmes obligations que nous. Par conséquent, nous partageons une partie de ces inquiétudes.

Claude BRÉVAN : De quelles obligations voulez-vous parler ?

Un intervenant : Par rapport à l'environnement, etc. En revanche, je pense que ce serait quand même une sottise, dans toute cette partie du Charolais où il ne se passe rien – tout se développe entre Chalon et Mâcon... Ecoutez, j'ai un peu l'habitude. Ce serait quand même une erreur d'être contre un projet qui peut, s'il est bien cadré et s'il s'agit bien d'un partenariat réel et sincère entre tous, apporter du tourisme ici et du développement, et la connaissance de tous ces produits de qualité de ce département qui ont été évoqués. Je pense qu'il faut arrêter d'être contre tout, sinon on ne développera plus rien.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Une dernière prise de parole, puis nous passerons à deux sujets essentiels : l'emploi, le modèle économique et le financement.

Philippe DION, Tourneur sur bois local : J'ai une question de béotien, qui n'attend même pas de réponse : qu'est-ce qu'un circuit court à partir du moment où l'on fait venir des gens de l'autre bout du département, de l'autre bout de la France, de l'autre bout d'on ne sait pas où ? On va leur vendre des choses en circuit court ; où est le circuit court ? Il faut se poser la question, il me semble, d'un point de vue COP21. Je ne maîtrise pas tous ces termes mais il est temps de faire un bilan carbone qui est global, pas local, un bilan carbone qui dit : « Attention, on est en train de détruire la planète parce qu'on déplace des gens de partout pour venir acheter des choses en circuit court et ils repartent avec cela ».

Deuxième chose que j'aimerais souligner – j'en ai parlé avec M. Klotz, nous avons eu une discussion très amicale l'autre jour et je l'ai invité, de la même façon que Pierre & Vacances nous invite à venir visiter ces établissements : « Venez visiter nos établissements ». Rendez-vous compte qu'ici, il ne se passe pas rien, que l'on arrive et le plus modestement on vit... Je n'ai jamais gagné aussi peu d'argent que maintenant, je suis dans un processus où je gagne de moins en moins, d'année en année, et je m'épanouis de plus en plus. Pierre & Vacances, venez visiter les artisans, venez visiter les agriculteurs, il y a une richesse qui est incroyable ! Merci.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Vous avez une invitation à mieux prendre conscience de ce qu'est le territoire, ce qui avait déjà été évoqué tout à l'heure : vous immerger en quelque sorte dans cette culture et ses pratiques, et cette économie locale. C'est vrai que cela avait été souligné, cela vous est reproché.

- **Compte rendu de l'atelier « Emploi »**

Claude BRÉVAN : Nous allons parler de l'emploi, c'était évidemment un des arguments très forts pour l'engagement du Département et de la Région, mais aussi des communes, dans ce projet.

Le contexte dans lequel on se situe a bien sûr été souligné : un chômage élevé, qui est un élément incontournable pour apprécier un peu ce qu'est l'offre d'emploi du Center Parcs, on n'est pas dans l'abstrait, en quelque sorte.

En substance, et pour parler familièrement, ceux qui sont pour le Center Parcs disent que l'on ne peut pas faire la fine bouche aujourd'hui, qu'il y a trop de difficultés, trop de gens qui viennent solliciter des emplois ; à l'inverse, d'autres disent que ce n'est pas parce qu'on est chômeur qu'on doit accepter n'importe quoi. C'est là-dessus que s'est un peu construit cet atelier.

Il y a eu bien sûr un consensus sur l'importance de créer des emplois, personne n'a nié l'importance de créer des emplois, mais par des voies différentes pour y parvenir.

On a noté quelque chose d'assez intéressant, qui vous étonnera peut-être : il y a des différences assez importantes entre l'expression en salle au sujet de ces emplois et l'expression sur Internet. Sur le site, quand il s'agit d'emploi, il y a beaucoup de personnes qui se prononcent très favorablement, il y en a même qui voudraient en savoir plus et qui sont prêtes à postuler tout de suite, ou qui demandent comment on pourra postuler. On ne peut donc pas dire que c'est simplement une idée des responsables locaux ; ces emplois, c'est manifestement quelque chose qui est très présent dans la société. Peut-être n'en connaissent-ils pas tout le détail mais cette perspective rencontre manifestement de l'intérêt.

Ce qui est frappant dans ce débat, c'est que quand on est opposé à Center Parcs, en gros, on est opposé à peu près sur tous les sujets quels qu'ils soient, ce qui en soi, je dois vous le dire, manque peut-être un peu de nuances, mais c'est une autre affaire.

Les gens qui sont très opposés au projet mettent en avant les conditions...

Un intervenant : Center Parcs devrait faire le projet sans la bulle et avec 40 chalets !

Claude BRÉVAN : Vous pourrez le dire tout à l'heure.

Sont évoquées les conditions de travail, le temps partiel, les salaires et l'absence d'études alternatives.

Pour les gens qui sont pour, Center Parcs va générer des emplois indirects, pas seulement directs, en sous-traitance, en achat de prestations de service. Ils mettent en avant la crise du BTP (on l'a déjà évoquée) ; la réalité de la demande d'emplois, la pression exercée auprès des élus locaux qui reçoivent des personnes qui cherchent des emplois, la nécessité de trouver des ressources pour le département, parce que sans ressources il n'y a pas d'argent pour financer les dépenses sociales qui sont liées au RSA mais aussi à l'emploi et à l'insertion.

La DIRECCTE avait fait une analyse entre les métiers recherchés par les demandeurs d'emploi et l'offre proposée par Center Parcs et il y avait une certaine adéquation entre ces deux aspects. Les personnes qui sont contre considèrent que le chômage ne justifie pas tout et que Center Parcs s'en sert comme d'un chantage pour obtenir le financement de son projet. Des projets alternatifs ont été esquissés mais n'ont pas été creusés. Référence est faite au très intéressant travail fait dans le cadre de Sirius, qui évoque des pistes mais il faudrait vraisemblablement approfondir avant de les concrétiser.

Pour d'autres, s'il y a des créations d'emplois dans Center Parcs, il y aura des pertes d'emplois ailleurs, par diminution des subventions aux associations notamment, ou par siphonage en quelque sorte de l'offre hôtelière, ou d'hébergement ou de gîtes, au profit de Center Parcs.

La faiblesse des salaires est évidemment abordée, elle maintiendrait les personnes dans des situations de précarité.

Enfin, les conditions de travail sont évoquées.

Concernant les contrats de 9 heures qui rapportent très peu d'argent et qui ont été énormément soulignés pendant le débat, Pierre & Vacances a fait des ouvertures en disant qu'il essayait de travailler sur une plus grande polyvalence des salariés pour augmenter les heures et réduire autant que possible, si j'ai bien compris, les contrats de 9 heures, pour atteindre des niveaux acceptables. Ils ont également proposé de travailler avec des structures d'insertion pour des clauses d'insertion qui ne soient pas de pure forme.

La question des conventions collectives a été soulignée, donc du niveau du SMIC applicable aux salaires à l'intérieur du Center Parcs. Il y a là manifestement quelque chose qui est un peu difficile à comprendre : Center Parcs relève d'une convention collective de l'immobilier et non pas de l'hôtellerie, et le SMIC immobilier est plus bas que le SMIC hôtelier. Cela reste une question tout à fait importante.

A été émise l'idée d'un comité de pilotage pour réfléchir aux métiers du Center Parcs, pour essayer de voir comment préparer, si ce Center Parcs se fait, les demandeurs d'emplois, y compris les plus éloignés de l'emploi, à avoir accès aux métiers, bien sûr en s'appuyant sur tous les organismes de formation que l'on connaît.

Il y a eu une proposition, qui a été évoquée dans l'atelier Emploi, même si elle aurait eu peut-être sa place ailleurs, mais elle est un peu large : que Pierre & Vacances travaille avec des chefs étoilés pour une offre gastronomique. Comme je l'ai dit tout à l'heure, cette offre est à travailler, elle dépendra évidemment du profil de la clientèle, mais peut-être saurons-nous si ces chefs étoilés ont été sollicités et quels avis ils donnent à cette proposition, quelle pertinence ils lui trouvent.

Sur cette question des emplois, y a-t-il des interventions ?

Une intervenante : Je voudrais répondre, avant de vous laisser la parole, au monsieur qui tout à l'heure se sentait insulté par le fait que l'on ait pu remarquer que certaines personnes dans le public avaient un point de vue politique sur le projet Center Parcs dans sa globalité. Ce n'est pas une insulte de dire cela. Une participante – il me semble que c'est Mme Lièvre – parlait des confrontations de points de vue idéologiques. Ce n'est pas une insulte, il s'agit simplement de dire que des personnes ne pensent pas le projet thématique par thématique, point technique par point technique, mais ont une vision politique du projet. Dans la bouche de Mme Brévan, je ne pense pas que c'était...

Claude BRÉVAN : Il nous a d'ailleurs été reproché de saucissonner le débat, mais d'un autre côté nous ne pouvions pas faire autrement, dans la mesure où vous demandiez des approfondissements considérables sur chaque sujet, donc sauf à faire 72 heures non-stop, je ne vois pas comment nous aurions pu ne pas segmenter les approches ; mais cela ne retire rien à une approche globale.

Corinne LIÈVRE : Je suis d'accord avec l'intervention de Madame. Il est vrai que lorsqu'on est contre pour des questions de vision du monde différente..., de même, ceux qui sont pour le sont pour des questions de vision du monde aussi. Ils sont pour tout aussi.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Effectivement, j'aurais dû faire le symétrique. On sent qu'il y a des deux côtés – pas pour tout le monde mais très majoritairement – des positions très tranchées.

Eric DAILLIE : Franchement, je suis étonné par la tournure de ce débat car depuis 1 heure 45 minutes que vous répétez tout ce qui a été dit pendant cette période de débat public ; que restera-t-il pour les temps de parole ? Nous allons être limités à deux ou trois minutes par personnes. Je trouve cela outrageant.

Claude BRÉVAN : Ce n'est pas outrageant ! Je suis désolée que vous vous sentiez outragé parce que c'est très important pour nous et pour tout le monde de recenser ce qui a été dit et de vérifier... Cela durera autant que nécessaire, si vous voulez parler. Vous vous êtes déjà beaucoup exprimé, et par ailleurs c'est important de vérifier que ce que l'on a entendu correspond à ce qui a été dit et de mettre au regard les arguments des uns et des autres. Je conçois que vous soyez énervé mais il n'empêche que c'est la règle absolue : vérifier, vous renvoyer ce que l'on a compris de ce que vous avez dit. Je ne considère pas que ce soit du temps perdu.

Il était dit sur le site Internet que ce débat laisserait une grande part au débat, et tout ce que l'on a entendu c'est une récapitulation de ce qui a été dit ces deux derniers mois.

Claude BRÉVAN : A travers vos interventions, le moins que l'on puisse dire est que vous débattiez quand même.

Marie BIXEL : Il me semble que l'ouverture du Center Parcs de la Vienne avait été prévue depuis un certain nombre de mois, d'années, et que vraisemblablement des études d'adéquation avaient été faites pour cette ouverture de Center Parcs. Or, en début de

semaine j'ai entendu sur France Info qu'à l'ouverture de ce Center Parcs de la Vienne il manquait sur 600 emplois, dont 300 locaux et 300 qui viendraient d'ailleurs, 150 emplois, donc un quart d'emplois à l'ouverture, dont une centaine de femmes de ménage, ce qui n'est pas absolument anodin du point de vue de l'étude d'adéquation qui aurait été faite pour dire que le territoire demandait une grosse quantité de dames qui voulaient travailler 9 heures par semaine dans un Center Parcs. Comment se fait-il que le jour de l'ouverture il manque un quart des emplois dont une bonne centaine de personnes pour faire le ménage ? C'est sur l'emploi.

Vincent POTTIN : Nous avons accueilli nos 4 000 clients lundi sans aucun problème de qualité de service, nous avons les effectifs qui sont en ligne. Nous avons dû avoir recours à l'intérim sur une partie des effectifs, pas uniquement pour le nettoyage, pour d'autres activités aussi. Les recrutements continuent. Si l'on écoute le Pôle Emploi de Loudun, c'est en grande partie lié à une organisation habituelle dans la région qui est la culture du melon et de l'asperge.

(Rires.)

Ce n'est pas une boutade. C'est une problématique de saisonnalité. Une grande partie des personnes qui seront recrutées seront disponibles à partir de septembre ou octobre, quand cette saison du melon, très importante pour Loudun et pour la production française, sera terminée. Nous n'avons pas d'inquiétudes, nous aurons nos collaborateurs, ils nous l'ont dit, le Pôle Emploi également, et nos sociétés d'intérim feront la compensation en attendant.

Jean-Michel KLOTZ : Je voudrais compléter parce que j'étais devant le Conseil Départemental il y a huit jours pour faire un bilan des emplois. Contrairement à ce que Madame a dit, je voudrais préciser que 77 % des personnes recrutées aujourd'hui, à l'exception des 100 personnes qui viennent d'être évoquées, sont de la région Poitou-Charentes, donc ce n'est pas du tout 300 personnes qui viennent d'ailleurs ; 77 % des gens recrutés sont du département de la Vienne et du département des Deux-Sèvres, directement voisins du Center Parcs. Ce n'est pas du tout un recrutement extérieur, c'est l'engagement que nous avons pris et que nous avons respecté. Un point important : nous avons été au-delà dans la Vienne en matière de temps complet que ce que nous avons dit, d'ailleurs ici, c'est-à-dire qu'il y a plus de 70 % de temps complet (et donc 30 % de temps partiel).

François LOTTEAU, Secrétaire Régional EELV : Mme la Présidente, lors d'une séance précédente vous aviez relevé – et je vous en remercie – la pertinence d'une question que j'avais posée : est-il possible de calculer quelle quantité d'argent public est nécessaire pour obtenir un emploi sur le Center Parcs par rapport à la situation générale ou dans d'autres domaines ? Je vous donne l'occasion de vous dédouaner de la suspicion qui vient d'être faite de partialité, à laquelle je n'adhère pas. Cette question avait été considérée comme importante. Certains élus m'avaient dit : « On ne peut pas le calculer », ce qui est assez ennuyeux. Je crois que des personnes de la Commission m'avaient dit que c'était parfaitement calculable. Qu'en est-il ?

Claude BRÉVAN : Des calculs, probablement assez approximatifs, ont circulé. Il faut savoir ce que l'on met dans le calcul. J'avoue très honnêtement que j'ai oublié de le demander. Je ne pense pas que l'on puisse en séance, mais ce sera fait.

Un point néanmoins a été souligné lors de l'atelier Emploi : quel était le coût de la formation. Des réponses ont été apportées : pour ces emplois, le coût de la formation est le même que pour n'importe quel autre emploi, et ce n'est pas forcément de l'argent public au sens strict du terme puisque, si j'ai bien compris, la formation est largement financée par des cotisations de l'entreprise.

Je vais demander à Pierre & Vacances et aux collectivités qui participent financièrement à ce projet de proposer un mode de calcul du coût de ces emplois, ce n'est pas impossible à

faire. Il y a des mises de fonds initiales, des coûts de subventions dans les équipements publics. C'est intéressant de calculer ce que cela représente. Ce sera mis sur le site.

Marie-Claude JARROT, Maire de Montceau-les-Mines et conseillère régionale de Bourgogne : On ne subventionne plus, comme cela a été fait dans le passé, la création d'emplois, comme cela a été fait pour Amazon ou WebHelp, par exemple, il y a eu d'autres cas où une subvention était donnée par emploi créé.

Ensuite, ces coûts peuvent être générés par l'accompagnement dans le cadre de la formation. En dehors de votre obligation de participer à la formation des personnes (0,5 % de la masse salariale, nous sommes bien d'accord) il y a la possibilité pour la Région qui porte la compétence formation professionnelle d'accompagner les personnes qui seraient en parcours de sécurisation, de formation. Il y a beaucoup de dispositifs. On ne pourra calculer ce coût que personne par personne. Il n'y aura pas de cohorte importante de personnes qui demanderont une formation pour travailler à Center Parcs puisqu'il y a déjà un dispositif de formation porté par l'entreprise elle-même.

C'est assez difficile à calculer mais je pense que la Région peut le faire : on peut imaginer que pour des personnes qui perdraient leur emploi ailleurs et qui ont un dispositif de sécurisation de leur parcours de formation (de type AREF, mais je ne rentrerai pas dans le détail, bien sûr) on pourrait considérer (si l'on va dans la finesse du calcul) que comme la sécurisation a abouti à un emploi chez Center Parcs cet emploi a coûté à la collectivité, mais, comme tous les autres emplois, pour les personnes à la recherche d'emploi et bénéficiant d'un dispositif de sécurisation de parcours. C'est la compétence de la Région. A chaque session, nous votons des dispositifs de sécurisation de formation professionnelle et d'accompagnement. Il y a après les dispositifs liés à l'insertion, qui sont de la compétence du Conseil Départemental. Mais, il n'y a plus de subventions brutes.

Claude BRÉVAN : Je crois que M. Lotteau demandait comment on répercutait sur le coût des emplois la mise de fond dans l'opération. C'est un investissement. Il faudra donc que vous explicitiez cela très clairement.

Marie-Claude JARROT : En termes de calculs, il faudra le faire presque par personne, en fonction de l'histoire de formation de la personne.

Claude BRÉVAN : On avait vu comme calcul que l'on additionnait des choses très hétérogènes.

Marie-Claude JARROT : Je rappelle que les entreprises quelles qu'elles soient ont l'obligation de cotiser aux 0,5 % de la masse salariale.

Je voudrais insister sur la notion dont nous étions convenus avec Center Parcs, de comité de pilotage sur l'emploi, c'est très important que l'on puisse être en adéquation par rapport aux besoins des territoires et par rapport à la volonté des personnes qui recherchent un emploi. Nous avons dit que nous travaillerions là-dessus.

Jacky LIÈVRE : J'ai participé à l'atelier sur l'emploi et j'en ai retenu que Pierre & Vacances dressait un tableau idyllique de la situation. C'est leur point fort et beaucoup de personnes les soutiennent par rapport à ce critère-là : 300 emplois, des emplois induits, etc. Mais, si l'on regarde de plus près le débat n'est pas clos en ayant dit cela, et en particulier les difficultés de recrutement dans la Vienne le montrent. Il faudrait creuser plus précisément et se pencher peut-être sur les salaires, les conditions de travail, etc., la longueur des navettes en bus pour les femmes de ménage qui viennent travailler 4 heures et demie, etc.

Claude BRÉVAN : J'ai souligné dans le compte rendu de l'atelier ces difficultés.

Jacky LIÈVRE : Un autre élément a été balayé très vite et je m'adresse à Mme Jarrot, par exemple. Je comprends sa position de soutien en disant que le taux de chômage est très élevé dans le bassin minier et qu'elle souhaiterait bien sûr qu'il diminue. Or, on a présenté des chiffres de l'INSEE sur le taux de chômage avant et après l'ouverture des deux Center Parcs (Aisne et Moselle), un ou deux ans après suivant les statistiques de l'INSEE que l'on pouvait trouver sur le taux de chômage. Tout le monde peut les trouver sur le site INSEE. On s'aperçoit que non seulement il n'y a pas eu de miracle, le taux de chômage a augmenté, plus vite que dans la région, plus vite dans l'arrondissement autour de Center Parcs. Dans l'arrondissement de l'Ain le taux de chômage a augmenté, plus vite que dans l'Aisne et dans la Picardie. J'entends un brouhaha mais c'est une réalité. Or, beaucoup de monde attend un miracle.

La réponse qui a été faite par M. Klotz était : « Cela aurait été pire », je viens de l'entendre encore à côté, mais c'est un peu court et il faut se poser la question des effets induits de ces recrutements. On voit dans la Vienne que ce n'est pas aussi simple et que quand il manque du monde du place, des gens vont venir. M. Klotz nous a dit que dans la première année il y avait énormément de démissions, que le turnover à terme était globalement correct et que dans les premiers temps il était très fort. Il y a d'autres phénomènes qui se passent au moment de l'ouverture d'un Center Parcs dont on ne parle pas. Je crains que Mme Jarrot ait beaucoup de désillusions si cela se passe à Montceau-les-Mines comme cela s'est passé dans la sous-préfecture dont j'ai oublié le nom.

(Applaudissements.)

Monique KERVAN* : Je voudrais poser une question toute simple à propos des emplois. Dans le reportage sur la Moselle les dames gagnaient 258 € par mois pour 9 heures. Je ne rentrerai pas dans le débat des primes, mais 9 heures par semaine ce n'est pas assez pour avoir la Sécurité sociale. Comment ces personnes sont-elles protégées ?

Claude BRÉVAN : C'est précisément une question qui a été soulevée. Pierre & Vacances réfléchit à la manière d'augmenter le temps de ces contrats à temps partiel. Cela diminuera le nombre de salariés mais cela diminuera aussi le nombre de temps très partiels. Je pense que d'ici septembre vous aurez progressé sur cette question, car il est vrai qu'à 9 heures on n'a droit à rien : on cotise pour la Sécurité sociale et pour la retraite, et cela ne débouche sur rien, cela ne marche que si c'est un complément à un autre emploi. Ce sont de vraies questions.

Stéphen KERCKHOVE : Il y a cinq ans, nous avons créé une AMAP qui se situe à Verosvres et qui a essaimé à Cluny, puis à Mâcon. Aujourd'hui, plus de 150 familles sont réunies sur ces trois AMAP. Pour répondre à la question que François Lotteau ne nous a pas posée, le Conseil Général, la Région et l'Etat nous ont financé zéro euro. Il est donc possible d'avoir un autre développement que des CDD à temps partiel. Je pense que 150 familles, c'est totalement anecdotique sur un territoire, que si l'on bénéficiait de subventions publiques/pas publiques, directes/indirectes, pour développer ces filières courtes (producteurs et consommateurs) et retisser du lien, ce ne seraient pas 150 familles qui seraient concernées et ce ne serait pas une dizaine de producteurs mais beaucoup plus.

(Applaudissements.)

- **Compte rendu de l'atelier « Modèle économique et financement du projet »**

Claude BRÉVAN : C'est évidemment un sujet central de ce débat. Plusieurs questions : d'abord, le principe même du financement public d'un projet d'ordre privé. Pour les collectivités qui sont prêtes au partenariat avec Pierre & Vacances c'est un investissement et pas une subvention à fonds perdus, cela a été redit. L'investissement est amorti par des

loyers et on attend des retombées économiques en termes d'emploi, d'activité pour les entreprises et de fiscalité.

Pour les opposants la question est : si ce projet est rentable et équilibré, pourquoi Pierre & Vacances ne finance-t-il pas lui-même ce projet ? Deuxième aspect : avec le même argent on pourrait faire des choses plus en rapport avec le tissu local.

Enfin, l'investissement des collectivités locales constitue une charge supplémentaire pour des finances publiques déjà fragiles. Par ailleurs, cette mobilisation de fonds publics va siphonner les autres possibilités de soutien à l'activité.

Autre point : les risques et les garanties. Concernant les risques dans la phase de construction, bien sûr l'investissement dans l'équipement central n'a de sens que si les cottages sont vendus, les deux aspects sont indissolublement liés. Les risques en phase d'exploitation sont essentiellement le taux de remplissage et le vieillissement du concept, s'il vieillit vite et il n'y a plus de clientèle. Le troisième risque tient aux inquiétudes sur la pérennité du Groupe Pierre & Vacances.

Concernant les garanties, sur la phase de construction, la garantie de bon achèvement du constructeur est obligatoire, la garantie du paiement des loyers de l'équipement à la SEM (il semble qu'elle vaille, que les 400 cottages soient vendus ou pas, si j'ai bien compris).

C'est l'engagement des propriétaires de donner à bail leur cottage par le biais de bons commerciaux, ce qui les engage très durablement dans ce processus.

Le risque plus indirect qui a été évoqué par ailleurs est sur les retombées économiques attendues si le public n'est pas suffisant, ou s'il ne dépense pas assez d'argent. S'il y a moins de public, la taxe de séjour qui a été évaluée sera moins importante et les consommations et achats seront moins importants, à l'intérieur du parc au travers du recours à la restauration ou à la supérette, et également les consommations à l'extérieur.

A été soulignée également la garantie d'achat de fluides, d'eau notamment, et de versement de redevance d'assainissement qui permet, selon Pierre & Vacances et selon le Conseil Départemental, d'amortir les emprunts faits par les collectivités locales, conduisant à des opérations en quelque sorte neutres, si j'ai bien compris.

Enfin, la société d'économie mixte est pour le Département un modèle déjà rodé, il a été mis en œuvre pour des immobiliers d'entreprise, toujours si j'ai bien compris. La dissociation, notamment dans le domaine touristique, hôtelier, particulièrement de la propriété immobilière et de l'exploitation, est devenue une pratique extrêmement courante. Le risque pour la SEM est qu'au bout de 20 ans l'équipement soit totalement démodé, ne corresponde plus du tout à l'a demande ; dans ce cas, que deviendra-t-il ? Même si Pierre & Vacances a l'obligation de le remettre en bon état, il n'a pas celle de le reconfigurer en fonction d'un projet qui aurait pu évoluer, donc cela nécessitera à nouveau des investissements.

Les polémiques et controverses ne se sont pas arrêtées sur ces questions.

Il y a des questions auxquelles Pierre & Vacances ne peut pas répondre, et le Département non plus : le montant des taux d'intérêt qui joue sur la capacité d'amortissement des emprunts par les loyers, et par ailleurs sur des négociations à venir entre les collectivités territoriales et Pierre & Vacances sur la mise au point éventuelle d'un protocole qui n'est pas un protocole d'intention mais véritablement un protocole finalisé.

Voilà ce que l'on a retenu, à très gros traits, de cet atelier sur le modèle économique et sur le mode de financement de ce projet.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir avant le débat final ?

Jacky LIÈVRE : Dans ce que vous venez de rapporter ne figurent pas les difficultés financières ou la santé de Pierre & Vacances. On a évoqué plusieurs fois le fait que Pierre & Vacances était en déficit, avait perdu environ 100 M€ sur ses trois derniers bilans. Il y a eu une controverse, en particulier à Charolles, en disant : « Notre résultat opérationnel redevient positif », c'est dans le bilan que l'on trouve sur Internet.

S'il y a eu une amélioration, c'est sur le plan de l'immobilier, de la construction de centres de vacances. Pierre & Vacances gagne sa vie exclusivement là-dessus et perd de l'argent sur toute l'activité touristique. M. Klotz, ne faites pas « non » de la tête, c'est dans votre bilan que tout le monde peut télécharger. Donc, on perd de l'argent sur l'activité de vacances et on en gagne avec la construction des Center Parcs. Cela explique peut-être l'emballage et les quatre projets actuels simultanés alors qu'il y a eu 5 Center Parcs construits en 20 ou 25 ans.

Claude BRÉVAN : Au temps pour moi, vous l'aviez effectivement dit à Charolles, j'ai travaillé sur les verbatim et paradoxalement pendant l'atelier sur le financement et le modèle économique cela n'a pas été ré-évoqué.

Jacky LIÈVRE : On a parlé tout à l'heure de marge pour les artisans qui vont construire les bungalows, nous avons appris qu'elle était normale. Je voudrais donner une idée de la façon dont Pierre & Vacances gagne sa vie. Ce groupement d'employeurs dans la Vienne a eu un contrat pour 400 bungalows de 14 M€ donc un bungalow coûte à la construction 35 000 € ; le prix de vente monte jusqu'à 300 000 €. Je sais qu'il y a le transport, l'installation sur place, mais la marge est considérable. Je me demande si c'est avec de l'argent public que l'on doit soutenir ce genre d'opération, qui apporte peu.

Un point n'a pas été abordé, je pense, dans tout le débat : en dehors des bungalows Pierre & Vacances construit des Aqua Mundo et les vend à la Région et au Département. On ne parle jamais de la marge qu'il accomplit. Est-ce dans des proportions similaires avec la marge que Pierre & Vacances accomplit sur la construction de ses bungalows ?

Claude BRÉVAN : M. Klotz, pouvez-vous répondre sur le coût de construction de ces bungalows et comment se constitue le prix de vente ?

Jean-Michel KLOTZ : Je commencerai par la fin de la question et Eric Magnier répondra sur le côté partiel, plutôt partiel, de la question de Monsieur.

Claude BRÉVAN : Ce n'est pas pareil, est-ce partiel ou partiel ?

Jean-Michel KLOTZ : Partiel. Nous avons effectivement deux métiers. L'essentiel de l'activité du groupe aujourd'hui est l'activité touristique, qui représente 85 % de l'activité commerciale du groupe. Il y a eu des difficultés dans l'exploitation parce qu'il y a eu une conjoncture très maussade pendant des années, nous en sommes tous témoins dans notre quotidien. La consommation a baissé, les touristes ont été de moins en moins nombreux, et cela a été relevé ici même, les taux de remplissage des Center Parcs ont baissé pendant quelques années. Heureusement, ils remontent bien maintenant, ce qui explique que le résultat opérationnel se soit amélioré... Si, Monsieur, les taux de remplissage des Center Parcs se sont améliorés depuis deux ans progressivement et je crois qu'aujourd'hui c'est 74 % sur la Moselle, par exemple.

On va répondre à votre objection sur les 35 000 € pour vendre 300 000 €, j'aimerais que ce soit cela mais malheureusement beaucoup de choses interviennent dans le prix de revient d'un projet et le montant en question n'est qu'une toute petite partie du prix de revient.

Jacky LIÈVRE : C'est facile de mettre en cause comme cela mais il suffit de faire quelques recherches dans Ouest France : interview du groupement d'entrepreneurs qui a construit 400 chalets pour un chiffre d'affaires de 14 M€, faites la division : cela fait 35 000 €.

Eric MAGNIER : Ce chiffre est très éloigné de la réalité. Vous citez, Monsieur, le marché de travaux de l'entreprise de construction Saturbois. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, nous travaillons avec des corps d'état séparés, donc les 14 M€ correspondent au seul lot « ossature bois » c'est-à-dire le clos couvert : les murs, le toit, le plancher. Le coût moyen d'un cottage est de 110 ou 120 M€, en coût de construction seul. Le prix de construction est de l'ordre de 1 600 €/m² (vous pouvez le noter) avec des cottages au minimum de 110 m² ; certains font même 170 m². Donc, le coût de construction d'un cottage n'a rien à voir avec 35 000 €, c'est uniquement le corps d'état appelé ossature bois.

Jacky LIÈVRE : Vous êtes en train de nous dire que le groupement d'entrepreneurs n'avait qu'une toute petite partie.

Eric MAGNIER : Tout à fait. Le ratio global des entreprises locales qui ont assuré la construction est de 72 ou 73 %. Pour chaque corps d'état il y a un même ratio, qui est d'ailleurs supérieur sur... Comme je l'ai expliqué, le lot « ossature bois » a été divisé entre deux structures pour des raisons de sécurité. En revanche, les autres corps d'état, par exemple plomberie, électricité, peinture (il y en a presque une vingtaine) ont pu être confiés plus facilement, parce que c'est davantage l'ordre de grandeur admissible pour une entreprise de taille moyenne, à des proportions d'entreprises régionales beaucoup plus importantes.

Pour résumer les chiffres, ce n'est pas du tout 35 000 € de coût de construction. Comme l'a dit Jean-Michel Klotz, nous aimerions beaucoup. C'est au minimum 110-120 000 € ; 1 600 €/m² et beaucoup d'autres éléments s'ajoutent évidemment en prix de revient : tous les travaux d'aménagements extérieurs, tous les travaux de paysage, le mobilier, les honoraires techniques, etc. Quand je dis 110-120 000 € c'est uniquement le coût de construction confiée à des entreprises de bâtiment.

Jean-Michel KLOTZ : Pour compléter, il faut bien comprendre que le prix de revient d'un tel projet est composé d'énormément de postes et notamment les VRD : l'ensemble des voiries intérieures au projet, l'ensemble des routes, des réseaux, de l'assainissement, de l'amenée d'eau, du gaz, de l'électricité. Ce sont des sommes considérables, Monsieur. On a aménagé dans le projet de la Vienne 200 hectares avec 16 kilomètres de route. On ne peut pas se cantonner au prix d'un lot de construction d'une partie pour expliquer le prix de revient et laisser croire à notre assemblée que l'on passe pour une même chose de 15 000 à 300 000 €, s'il vous plaît.

Nicole CHEVALIER : Je voudrais signaler à M. Klotz qui disait que la principale activité du Groupe Pierre & Vacances était du tourisme que cela me semble faux puisqu'il n'a pas la convention collective du tourisme, mais celle de l'immobilier. Vous êtes donc bien un promoteur immobilier, vous gagnez votre fric là-dessus.

Jean-Michel KLOTZ : Madame, je ne gagne pas « notre fric » là-dessus. Je voudrais vous expliquer que notre métier s'exerce dans le cadre réglementaire des résidences de tourisme et qu'elles adhèrent au Syndicat national des résidences de tourisme, et c'est ce syndicat professionnel qui relève de la convention collective de l'immobilier, je n'y peux rien. C'est le fait d'être résidence de tourisme, si nous étions hôteliers ou village de vacances, ce serait différent. Toutes les résidences de tourisme de France - nous ne sommes pas le seul opérateur, je crois qu'il y en a à peu près 90 en France - relèvent de ce même syndicat et donc de cette même convention.

Annick BERNARDIN-PASQUET : Je suis membre d'une cagnotte solidaire. Je ne sais pas si les gens ici savent ce que c'est. M. Kerckhove a donné l'exemple de l'AMAP ; ce sont des gens qui se regroupent pour soutenir une agriculture paysanne. Ce sont de simples citoyens qui servent à financer les projets que l'on soutient dans cet esprit-là. Je compare cette situation : des projets que l'on soutient d'une jeune femme qui s'installe pour faire de la

culture de blé, faire le pain de façon traditionnelle, qui dans cette agriculture-là va permettre de réhabiliter un terrain de protection des eaux de captage qui ont été polluées par un autre mode d'agriculture. Voilà comment les citoyens ordinaires peuvent financer des projets dans une optique complètement différente de celle des projets de Pierre & Vacances, qui est une multinationale qui va siphonner l'argent public en contrepartie.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Sur ce dernier aspect, j'ai dit tout à l'heure que jusqu'à présent peu de projets très concrets avaient émergé – je n'en ai peut-être pas eu connaissance. Mais, c'est le moment de les faire surgir donc s'il y a des projets concrets allez dans la boîte à idées sur le site, je suis persuadée que le Département, la Région et les collectivités auront à cœur de les examiner pour travailler avec vous, pour regarder ce que cela peut donner. Bien évidemment, il faut que ces projets soient viables. Nous n'en avons pas vu arriver beaucoup pour le moment, mais c'est peut-être parce qu'ils sont difficiles à monter, je ne dis pas qu'un projet local sort en trois coups de cuillère à pot.

DÉBAT GÉNÉRAL

Claude BRÉVAN : Vous pouvez maintenant aborder le débat général. Le principe est une seule intervention par participant et M. Dailly, ne vous en déplaît, nous allons être obligés de limiter le temps de parole à 3 ou 4 minutes au plus, sachant que certains ont déjà énormément pris la parole au cours de ce débat. Si nous tenons trois quarts d'heure maximum, ce sera déjà très long.

Un intervenant : Je suis un invité dans votre pays mais j'ai une question : quand verrons-nous un plan de ce site final et correct ? Le plan de juin qui est sur le site est différent, en détail, du plan sur le panneau et dans le document. J'ai regardé ce plan aujourd'hui, vous avez un secteur de poneys sans écurie, trois parkings qui ne suffisent pas pour les voitures de tous les chalets, et un centre de loisirs qui est plus petit que dans tous les centres en Bretagne. Quand verrons-nous un plan final correct ? Le diable est dans les détails.

Claude BRÉVAN : Pour des raisons techniques, nous n'arrivons pas à projeter votre plan tout à l'heure, il paraît que nous avons réussi à enregistrer quelque chose, nous y reviendrons tout à l'heure. Ce n'est probablement pas le plan final puisque le projet n'est pas totalement finalisé mais c'est le projet qui a évolué par rapport à ce qui figure dans le dossier du maître d'ouvrage.

Jean-Michel KLOTZ : Aujourd'hui, nous sommes dans le cadre d'un débat public, donc de la réflexion sur le bien-fondé d'un projet. Nous avons fait des esquisses d'implantation, ce que l'on appelle un « plan de zoning », il subit des évolutions en fonction des études, notamment environnementales, qui sont réalisées, puisque nous sommes sur une période de 12 mois, donc des découvertes sont faites au fur et à mesure. Le plan évolue. Il n'y a pas encore d'études techniques lancées aujourd'hui, puisque nous en sommes aux prémices. Le PLU est en cours d'élaboration, les règles administratives précises ne sont pas connues. Tout ceci ne commencera, par définition, que lorsque les données environnementales et économiques du projet seront connues, c'est-à-dire au mieux au quatrième trimestre de l'année 2015. Nous ne sommes pas en train de présenter un projet dans le cadre d'une enquête publique, comme ce serait le cas par exemple d'une enquête publique de permis de construire qui, bien sûr, imposerait un dossier technique complet. Il y a une précision à apporter entre le débat public et l'enquête publique, c'est très différent.

Un intervenant : Monsieur, je suis architecte et urbaniste. Ceci n'est rien de plus qu'un croquis. Pour découvrir les choses environnementales, le parking, les trafics, etc., il est nécessaire d'avoir un plan correct.

Jean-Michel KLOTZ : Bien sûr, Monsieur, mais cela viendra le moment venu.

(Protestations.)

Essayez de comprendre. On nous dit parfois qu'il ne faut pas parachuter un projet, nous ne parachutons pas un projet ; au contraire, nous travaillons sur les données environnementales pour ultérieurement commencer à préparer le projet. L'emplacement précis des constructions est-il important par rapport au débat public aujourd'hui ? L'emplacement précis des parkings est-il important ? Il y aura bien sûr des parkings, Monsieur. Nous sommes des professionnels de la construction et nous connaissons le nombre de parkings nécessaires par rapport à nos visiteurs et aux règles du PLU.

Un intervenant : Pouvez-vous remettre le plan qui était sur l'écran, s'il vous plaît ? Vous avez là 147 habitations, cela fait presque 250 voitures parce que les gens viennent avec des amis. Vous avez un parking là qui n'est pas suffisant pour 30 ou 40 voitures.

Jean-Michel KLOTZ : Je viens de vous répondre, Monsieur, nous avons une très bonne expérience de ce genre de choses. Le ratio que nous faisons est 1,7 place par cottage. Nous avons une bonne connaissance de notre clientèle, du nombre de voitures qu'elle utilise et pour être certains de la satisfaire quand il y aura le plus de monde et donc le plus de voitures potentielles, c'est 1,7. Rien ne dit et personne ne vous a dit que la dimension de la zone de parkings qui est là correspond à une réalité technique et architecturale, c'est un plan de zoning, je le dis à chaque fois, ce n'est rien d'autre... Mais nous ne sommes pas en train, M. Dailly, de présenter un projet de permis de construire ! Ce plan explique où seront les futurs bâtiments et rien d'autre.

Martine OUZOU, Groupe Libertaire de Saône-et-Loire : Je vais faire une critique un peu globale. Comme le disait Mme Brévan, quand on est contre le Center Parcs on est contre la globalité, c'est-à-dire qu'il représente le symbole d'une vision d'un monde que nous rejetons.

Nous ne voulons pas de Center Parcs parce qu'il incarne un tourisme industriel qui est destructeur de la vie humaine et non humaine et parce qu'il transforme un monde qui était commun et offert gratuitement en un monde privatif et payant. Nous nous opposons à ce projet qui est le fruit d'un système productiviste qui détruit ce qu'on appelait la nature avant qu'elle ne devienne un environnement raisonné par des aménageurs et des gestionnaires pour devenir rentable. Ainsi, aujourd'hui nous sommes arrivés dans une nouvelle ère, celle de l'anthropocène, c'est-à-dire une période géologique où l'action des hommes est capable de modifier le climat, les sols et donc le devenir de la planète.

Nous nous opposons à cette logique de commerce de loisirs parce qu'il détériore notre rapport aux autres et le vivre ensemble en général. Le genre de tourisme vendu sous bulle développe un imaginaire qui se restreint seulement au souci de soi-même. Nous rejetons cette logique marchande parce qu'elle nous dépossède de notre propre faculté de jugement. Tout ce qui fait notre individualité, notre subjectivité, notre imaginaire, notre puissance d'agir, se retrouve dans ces pratiques de détente organisée comme artificialisée, uniformisée, normalisée et bien sûr contrôlée.

A l'opposé, nous ne sommes pas résignés, nous voulons au contraire nous réapproprier nos vies, et par notre refus de tous les projets nuisibles du genre de ceux des Center Parcs, nous voulons démasquer cette fausse liberté qui consiste à consommer ce que l'on veut, quand on veut ; et dénoncer le chantage à l'emploi utilisé pour son acceptation.

C'est pourquoi au-delà des batailles d'experts sur la pertinence économique ou environnementale de ce projet, nous exprimons une critique globale de cette société capitaliste dont les loisirs sous bulle sont le symbole aberrant.

(Applaudissements.)

Corinne LIÈVRE : Bonjour. J'ai beaucoup évolué pendant les semaines et mois de ce débat. Mon intervention s'adresse à nos élus car à Charolles M. Accary m'a convaincue. La Bourgogne et la Saône-et-Loire doivent oser sortir du lot, se faire remarquer pour être encore plus attractives. Pour cela, je me permets de proposer une résolution courageuse à nos élus, qui aura sans aucun doute un effet retentissant tant dans les médias que dans l'opinion publique. Je vous laisse imaginer les titres : « La Bourgogne, première région à refuser l'installation d'un Center Parcs pour privilégier des investissements plus responsables ». En voici le texte.

« Nous, élus de Bourgogne et de Saône-et-Loire, avons refusé le partenariat proposé par Pierre & Vacances. Ce ne sera pas avec notre concours qu'un nouveau Center Parcs verra le jour dans la forêt du Rousset. Nous avons longuement pesé le pour et le contre et nous remercions à cet effet tous les participants au débat public qui ont apporté des arguments dans un sens comme dans l'autre. Cela a montré la forte mobilisation des habitants et des partenaires économiques.

Tous ont manifesté leur volonté d'un développement territorial dynamique répondant aux préoccupations actuelles :

- Dynamisation des territoires, renforcement de leur vitalité, maintien et développement d'emplois utiles, de qualité, tant au niveau des conditions de travail, de la rémunération que de la stabilité dont chacun a besoin pour organiser une vie personnelle et sociale harmonieuse ;
- Amélioration des infrastructures (assainissement, haut débit, voies cyclables) ;
- Mise en valeur des sites touristiques dont celui du Rousset ;
- Soutien aux agriculteurs qui ont besoin d'être entendus - on les a entendus récemment lorsqu'ils demandent que les prix de vente de leurs produits permettent une gestion saine des élevages tant au niveau économique que pour leur bien-être et celui des animaux ;
- Bon usage de l'argent public au bénéfice du plus grand nombre ;
- Renforcement de l'identité touristique de notre région au travers de ce qu'elle a de spécifique : son histoire, architecture, paysages, agriculture, gastronomie, viticulture, mais aussi ouverture et hospitalité des habitants ;
- Préservation de la biodiversité et gestion responsable des forêts et des espaces naturels.

Ayant bien entendu tout cela et considérant que ce n'est pas dans le rôle des pouvoirs publics de contribuer à un projet qui jusqu'ici a permis une niche fiscale qui prive l'Etat de ressources indispensables dans un montage financier qui, de plus, présente de nombreux inconvénients pour les investisseurs particuliers eux-mêmes ;

Considérant que la conscience est maintenant partagée, que la lutte pour limiter le réchauffement climatique est un défi majeur, vital ;

Il est impératif que nous acceptions sans tarder de modifier certains modes de vie et de renoncer à créer des besoins en contradiction avec les nécessaires économies d'énergie.

Claude BRÉVAN : Mme Lièvre, vous allez dépasser.

Corinne LIÈVRE : J'ai annoncé 3 minutes 30.

Claude BRÉVAN : Vous avez aussi vos slides à présenter.

Corinne LIÈVRE : Non. Le montage financier proposé par Pierre & Vacances l'exonère des risques de projet ; ceux-ci seraient supportés en grande majorité par la collectivité publique et les acquéreurs privés des logements.

Claude BRÉVAN : Vous ne comprenez pas le principe du débat.

Corinne LIÈVRE : On ne peut décider à la légère d'alourdir à nouveau la dette publique.

La qualité de l'accueil touristique qui fait notre réputation est incompatible avec une concentration de 2 000 personnes dans un village. Les flux et perturbations induits seraient incontestablement néfastes à la vie locale et au bien-être des vacanciers.

Nous avons donc conclu que le projet de concept du projet de Center Parcs proposé par Pierre & Vacances, s'il a eu son heure de gloire il y a 30 ans, n'est plus en adéquation avec les besoins de ce début de XXI^e siècle et revêt un caractère anachronique. Il serait irresponsable d'y participer.

Nous remercions cependant Pierre & Vacances d'avoir donné lieu à ce débat, et ne pouvons que l'inciter à revenir avec un projet compatible non seulement avec les exigences sociales et écologiques exprimées dans le débat, mais aussi avec l'identité de notre région.

En parallèle, nous avons le plaisir de vous annoncer que nous engageons un plan de développement du territoire qui tiendra compte des besoins qui ont été si bien formulés pendant ce débat :

- Déploiement du haut débit avancé à 2017 ;
- Soutien aux agriculteurs pour défendre leurs revenus et des conditions d'exploitation respectueuses des terres et des hommes ;
- Appels à projets pour renforcer la capacité d'accueil touristique autour des lieux déjà répertoriés comme attractifs, dont le Rousset ;
- Soutien à la mise aux normes des assainissements individuels et collectifs ;
- Soutien aux projets permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et favorisant l'économie des ressources énergétiques ;
- Renoncement aux coupes budgétaires concernant le secteur social et culturel.

La participation à ce débat nous conforte dans le bien-fondé de l'association des habitants aux affaires qui les concernent.

Nos remerciements vont également à Mme Brévan et son équipe qui ont su animer cette consultation difficile de manière équilibrée.

Nous nous engageons formellement à continuer les débats et concertations tout au long de notre mandat et sommes heureux de vous présenter notre nouveau logo...

Voilà la une des prochains journaux, je vous laisse imaginer quelle attractivité cela apportera à notre territoire. Merci.

(Applaudissements.)

Je remets la résolution à M. Genet qui, j'en suis sûre, en fera bon usage.

Alain MALBEC (Le Rousset) : On parle de presse, puisque je vois le nouveau logo d'une association... Vous avez tous constaté dans la presse aujourd'hui que de nombreux organismes soutiennent le Center Parcs. Je me dis que ces organismes régissent un peu,

indirectement, notre quotidien. Mais ils sont là. Quand je vois que parmi eux il y a aussi bien « Bienvenue à la ferme » que les Gîtes de France, c'est important par rapport au tourisme. Soi-disant, Center Parcs ferait concurrence, ce n'est peut-être pas le cas, sinon ces gens-là vont au suicide ! Je me pose une question : tous ces organismes se trompent-ils ? Tous nos élus de la Région, du Département, d'une commune, se fourrent-ils complètement le doigt dans l'œil ? Est-ce les 50 personnes qui sont contre, que je vois régulièrement à chaque débat qui vont à l'encontre d'une multitude de gens qui sont pour Center Parcs, dont je fais partie ? Merci.

(Applaudissements.)

François LOTTEAU : Je suis sans doute l'un des 50 mais « nous partîmes 500 et... ». Le débat public est maintenant terminé. Merci à Mme la Présidente et à son équipe, ce fut un beau débat. Pierre et son copain Vacances doivent être contents ! Nous aussi, nous sommes contents, nous avons pu exprimer et argumenter nos désaccords ; le Département, la Région, aussi sont contents, ils ont pu justifier leurs investissements. Mais, le débat public est une consultation. Pierre et Vacances avaient peur d'être malades, ils craignaient la contagion du virus des Chambarans, venu d'Isère, il risquait de donner la fièvre au Rousset et à Poligny, d'où la demande de débat public. Mais ils demandent des réponses à d'importantes questions ; le débat public n'est qu'une entrée en matière. Dit autrement, on ne nous a servi que l'apéritif.

Après les indispensables PLU de rigueur (on en a parlé tout à l'heure), nous attaquerons le plat de résistance de l'enquête publique : questions environnementales, questions sociales, économiques, juridiques, tout cela reste à explorer en détail. Il ne s'agira plus de déclarations de bonnes intentions mais de documents opposables.

Un sujet intéresse particulièrement tout autant les contribuables que les entrepreneurs locaux : les garanties. On ne se lancera pas au hasard, quoi que l'on en ait dit jusqu'à présent ; il reste beaucoup trop de flou dans ce dossier. En effet, si cela ne marche pas, la grande baignoire en hiver, si cela devient trop cher pour le Français moyen plus rattrapé par l'austérité ambiante, ou encore si l'amateur de rêve nature conditionné ne rêvait plus de tropiques dans le Charollais parce qu'il aurait compris que le radiateur dans lequel on lui promet de barboter avec bonheur ne fait que dégrader un peu plus le climat de sa pauvre planète, si même les encycliques pontificales lui mettent les points sur les i, si ses propres enfants partent en vélo dans les campagnes et de ville en ville pour convaincre l'humanité de ne pas dépasser les + 2 degrés fatidiques, si tout cela, il ne restera pas beaucoup de monde pour rentabiliser l'affaire. Il va falloir brader, revendre à un repreneur low cost. Adieu la promotion de l'agriculture locale et des filières courtes. Il ne restera aux habitants du Rousset que leurs yeux pour pleurer devant leurs espoirs ruinés et les hectares de leur sol devenu friches industrielles. Alors, s'il y a un plan B, il faut le dire. Le nier serait un mauvais point au compteur de votre honnête transparence. Mais, cela signifie bien que ce risque existe et que vous l'aurez pris en considération. S'il n'y a pas de plan B, c'est que vous avez d'autres moyens de sécuriser l'opération.

Pierre & Vacances, vous êtes une grande entreprise, vous calculez, vous ne prenez pas de risques inconsidérés, vous ne faites pas tout cela pour les beaux yeux du Rousset et de la Saône-et-Loire. Si vous n'avez pas sécurisé la revente, vous avez au moins sécurisé l'éventualité de votre départ. L'éventualité d'un départ prématuré, au regard du nombre d'années qu'il faut pour rentabiliser la mise de fond, celles de la SEM et des collectivités territoriales qui investissent et à qui vous devez un loyer. Quelles garanties si vous ne payez plus ? Quelle est la solidité de la solidarité que l'on nous déclare entre Pierre & Vacances et la société montée pour le Center Parcs ? Il faut à cette question des réponses précises et validées. Le débat public n'y a pas suffi.

Il y a un autre sujet sur lequel les garanties n'ont pas été apportées : le travail de nos entreprises locales, mais cette question a déjà été largement abordée tout à l'heure. De toutes ces difficultés et insuffisances concernant les garanties notamment, des élus sont conscients ; s'ils ont encore du mal à faire machine arrière. Mais qu'ont à craindre les nouveaux élus ? Solidarité professionnelle envers leurs collègues précédents qui se sont laissé bercer d'illusions alors qu'ils étaient pressés de trouver des solutions au spectre du chômage et qu'on leur en présentait une, clé en main ? Oui, il faut tout faire contre le chômage, mais pas en utilisant l'argent de nos impôts dans des projets hasardeux simplement pour pouvoir dire que l'on a fait quelque chose.

Etude d'impact, suivi des marchés, nous serons présents et vigilants. Les non-réponses ne font que nous inciter à plus de prudence ; au fil du temps, vos soutiens vont fondre comme neige au soleil, mais nous ne nous réjouissons pas du simple fait que le Center Parcs ne se fera pas, nous nous réjouissons seulement quand le même argent public, au lieu d'être risqué sur un investissement non sécurisé, sera utilisé pour créer de vrais emplois pour mettre en valeur vraiment notre patrimoine, quand il servira à développer un tourisme qui fera vivre les gens au pays, qui fera découvrir notre pays dans une vraie rencontre.

J'espère le jour où nous pourrons dire : « Venez, nous allons vous faire profiter de la richesse de notre histoire, de la beauté de nos paysages, du bon goût des produits de nos terroirs ; venez partager tout cela avec nous ». Il faudra pour cela que notre maison commune soit en bon état, accueillante, et j'espère que nous n'aurons pas à commencer par démonter une verrue « aqua-ludique » qui met par terre tous les efforts entrepris pour promouvoir une Saône-et-Loire saine, belle, vivante et tournée vers l'avenir. Merci.

(Applaudissements.)

Claire MALLARD, Europe Ecologie Les Verts : Je mettrai un petit bémol sur la question climatique car il m'a semblé à plusieurs reprises que cela avait été soulevé durant les ateliers. Je vais tirer un bilan de ce débat à partir de cette approche climatique.

Après deux mois de débat, je constate que la réalité est en partie occultée. A chaque fois que la question de l'aléa climatique a été posée, nous n'avons jamais eu de réponse susceptible de démontrer que le projet s'adapterait parfaitement aux effets du réchauffement climatique. Pourtant, la canicule qui s'est installée depuis quelques jours doit nous rappeler, à tous, que nous ne sommes plus dans le temps de l'alerte mais de l'action. C'est bien parce que nous sommes réalistes et pragmatiques que nous avons soulevé tout au long du débat la contradiction du projet avec une stratégie d'adaptation du territoire qui tient compte de cet aléa climatique, à moins de démontrer le contraire, faits à l'appui, mais personne n'a été en mesure de le faire. Le Département et la Région seraient donc à part du mouvement mondial des collectivités locales engagées dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le sommet mondial Climat & Territoires de Lyon vient de fermer ses portes. Il faut retenir deux choses : d'une part, les collectivités sont les premières exposées aux changements climatiques, et d'autre part, ce sont elles qui offrent les solutions concrètes pour en amortir les effets. C'est pourquoi, avant d'investir dans un projet contestable et contesté nous invitons les collectivités à évaluer la vulnérabilité du territoire face à cet aléa.

Concrètement, il est nécessaire de lancer des études de risque qui envisagent des conséquences possibles sur l'économie, dont l'agriculture et le tourisme, et les paysages et, bien sûr, la population. Plusieurs régions se sont engagées sur ce type de démarche : Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord-Pas-de-Calais l'ont fait. Nous avons bien noté que le Département et la Région ont fait le choix d'une stratégie de développement qui repose sur la diversification des activités. Outre le fait que nous restons dubitatifs sur leur capacité à satisfaire toutes les filières, au vu de l'état des finances locales, nous percevons cette

démarche comme du saupoudrage d'argent public qui ne peut que freiner la transition écologique des territoires.

En résumé, on nous dit que l'on va partout et nous, nous vous répondons que vous n'allez nulle part. L'approche écologiste est pourtant simple et claire. A partir d'un objectif de réduction des émissions de CO₂, les 40 % de réduction à l'horizon 2030 issus de la stratégie bas carbone de la France et de l'Union Européenne, on priorise la conversion des filières fortement émettrices de CO₂ : transport, bâtiment, industrie et agriculture. Tous ces secteurs créeront de l'emploi, généreront des retombées économiques et permettront aux habitants de vivre mieux. On peut même envisager de développer ces secteurs avec les outils juridiques que vous proposez pour Center Parcs. Effectivement, la création d'une société d'économie mixte visant à accompagner la rénovation énergétique des copropriétés, des logements sociaux et de l'habitat en milieu rural, et à promouvoir les énergies renouvelables, boosterait ces filières dans notre département.

Enfin, comme a coutume de le dire le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, nous n'avons pas de plan B parce que nous n'avons pas de planète B, et cela pour porter à l'action. Notre responsabilité consiste aujourd'hui à réorienter notre modèle de développement grâce à de nouvelles traverses et des voies B. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Michelle DEMEURE : Mme Brévan, je voudrais tout d'abord vous demander s'il est possible d'avoir 4 minutes et demie.

Claude BRÉVAN : Oui. Je ne sais pas à quelle heure nous arrêterons, mais allez-y.

Michelle DEMEURE : Je vous remercie.

Eric DAILLIE : Mme Brévan, j'aimerais donner mon temps de parole de 4 minutes et demie à Michelle.

Claude BRÉVAN : C'est bien. Bravo, M. Dailly !

Michelle DEMEURE : Je vais vous parler d'incohérences et de promesses.

Depuis quelques années, nous sommes en période de crise, ce qui nous oblige à revoir notre mode de consommation. Il faut adapter la production par rapport aux ressources naturelles car petit à petit nous assistons à l'épuisement de ces ressources. Nous rentrons dans l'ère du réchauffement climatique, de l'économie d'énergie, il faut donc adapter notre consommation et retrouver un équilibre. Une restriction s'impose : modifier nos comportements, se tourner vers d'autres modes de consommation plus respectueux des hommes et de l'environnement, d'où l'implication des collectivités locales. Du Nicolas Hulot ? Non. C'était signé : les Elus du Groupe Union pour l'avenir de la Saône et Loire, dans Saône-et-Loire Info en novembre 2014.

(Applaudissements.)

L'intitulé du débat de cette page : « Comment les collectivités peuvent-elles accompagner l'émergence de modes plus sobres de consommation ? ».

Toujours dans Saône-et-Loire Info, reçu récemment, on peut se désoler avec M. Accary qui nous dit (je cite) : « Nous allons devoir affronter de grandes difficultés avec la baisse drastique des dotations de l'Etat, ce sont 16 M€ que nous allons perdre pour notre département d'ici 2016. C'est donc un véritable séisme financier qui nous attend », dit-il, sauf qu'en page suivante nous trouvons un article sur le projet Center Parcs, tellement porteur de promesses, mais à quel coût pour les collectivités ? Oui, la baisse des dotations est dramatique mais pour Center Parcs, pas de problème, on va trouver de l'argent. D'un côté,

une sorte de prise de conscience, comme nous l'avons vu plus haut, laissant espérer un virage indispensable, et une volte-face vers un mode de consommation délirant et catastrophique des points de vue écologique et climatique. D'un côté de l'argent, il n'y en a pas, ou il n'y en a plus ; de l'autre, il y en a. Il faudrait savoir !

Autre démonstration d'incohérence, du côté de Pierre & Vacances, cette fois-ci. Le 24 avril dernier, à Marizy, M. Klotz (c'est dans le verbatim) nous dit que les clients laissent leur voiture au parking en arrivant et l'oublient jusqu'à leur départ de Center Parcs. Il annonce, plus loin, les retombées économiques car les clients visitent la région, vont au restaurant. Ces propos sont incohérents et constituent une insulte à notre intelligence ; ou alors, je fais l'hypothèse que les clients des Center Parcs ont le don d'être dans deux endroits à la fois, et alors je m'incline.

Nous serions en droit d'espérer que les discours à géométrie variable viendraient saper la confiance, instilleraient le doute chez nos décideurs car la rhétorique du Groupe Pierre & Vacances véhicule contradictions, promesses, incohérences, et si l'imprécision sémantique est de rigueur, ce n'est sûrement pas le fruit du hasard car ce flou laisse la porte ouverte à toutes les interprétations possibles.

Soulignons aussi que le système Pierre & Vacances avec son modèle économique repose sur l'absence de responsabilité entrepreneuriale. Tout entrepreneur qui se respecte prend ces risques. Pourquoi Pierre & Vacances n'assume-t-il pas tous les siens ? Où est sa cohérence ? Autre aberration dans le protocole d'accord (je cite) : « Le département s'engage à accompagner Pierre & Vacances dans sa recherche de terrain qui s'avérerait nécessaire au titre des compensations ». Juste une remarque, pour ne pas avoir à compenser ailleurs, une astuce très simple : ne pas nuire ici.

Le fil rouge parcourant les documents édités par Pierre & Vacances ainsi que le discours officiel tiennent en un mot : promesse. Une promesse qui vient répondre au défaitisme des décideurs qui pensent avoir tout essayé et aux espoirs d'une population en quête d'une forme particulière de modernité. Cette forme de communication fondée sur la promesse laisse croire à de profonds changements nécessairement producteurs de lendemains qui chantent. C'est adroit, terriblement malin, car cette communication se cale sur les attentes de chacun et veille par son discours à laisser croire qu'elle y répond. Aux actionnaires, courtiers et investisseurs institutionnels et privés, cette communication démontre comment le Groupe minimise ses risques. Ouvrons ici une parenthèse, il faut savoir que si Pierre & Vacances ne prend pas de risques, c'est que d'autres vont les prendre à sa place. La parenthèse est fermée.

En direction de la population et du politique, cette communication livre un discours cousu mains avec ses promesses d'emplois et de retombées économiques ; aux écologistes mais à chacun aussi sans doute, elle livre une image lisse, propre et vertueuse. L'enjeu écologique, l'aberration qui consiste à financer une bulle tropicale à l'heure où la France s'apprête à accueillir la Conférence sur le Climat, plus la COP21 (à laquelle participe d'ailleurs la CNDP), c'est encore une insulte à l'intelligence et à la raison.

Ce thème de Center Parcs est l'occasion inespérée d'opérer un sursaut, de redessiner un horizon courageux. C'est nous aligner sur cette réalité que nous vivons dans un monde fini, aux ressources limitées, et non pas nous soumettre à cette réalité dans une attitude défaitiste et attentiste.

Si nous laissons ce modèle se répandre avec sa prolifération de bulles tropicales et son siphonage d'argent public, alors nous serons les acteurs de notre propre malheur. Il y a un devoir de résister à cette pente glissante. Nous devons nous demander honnêtement ce qu'implique un tel projet. Quelles sont ses implications à différents niveaux ? Ce projet avec ses conséquences est-il purement local ?

Bien que sa localisation nous situe chacun, Poligny et Le Rousset, sur un point bien précis de la géographie, nous sommes pour l'un et l'autre à la croisée d'enjeux importants. Verticalement, avec des enjeux colossaux qui sont écologiques, thématiques, moraux et éthiques. Horizontalement, car ce projet avec ses conséquences sur le local le dépasse aussi et affecte tous les équilibres, avec son importation du toc, du carton-pâte, avec sa signalétique voyante dans nos paysages, un plaquage du factice sur un territoire empreint d'une culture millénaire, riche d'un bâti exceptionnel qui, lui, aurait mérité un véritable soutien : sentiment diffus d'envahissement par cette irrésistible vague de médiocrité, dégradation du sentiment d'appartenance, destruction consciencieuse de la culture. J'arrête là le catalogue car on pourrait le continuer à l'infini.

Nos décideurs devraient dresser un rempart face à ce système d'une parfaite immoralité et se poser une question centrale : quelle est leur conception de l'être humain ? Quelle conception du vivre ensemble, tellement différent de ce parcage en camp fermé ? Quelle est la visée politique d'un tel choix ? Cette précipitation aveugle ne signerait-elle pas une totale démission du politique, déléguant ses missions, voire les sous-traitant à des partenaires peu enclins à assumer leur risques ? Si vous, les élus, faites ce choix, alors nous assistons à la consécration d'une déconnection d'un territoire et de ce qui est son essence pour signer avec un anti-monde avalisant une culture du divertissement par le loisir formaté.

Claude BRÉVAN : Mme Demeure, vous empiétez sur le temps de parole des autres personnes, très clairement.

Michelle DEMEURE : J'ai presque fini.

Claude BRÉVAN : Alors finissez.

Michelle DEMEURE : C'est le temps de parole de M. Dailly.

Claude BRÉVAN : Cela fait déjà plus de huit minutes.

Michelle DEMEURE : Il y a quelqu'un d'autre qui me donne son temps.

Claude BRÉVAN : Mais il y a aussi une diversité dans les expressions, Madame.

Michelle DEMEURE : Non, cela n'était pas prévu. Je peux juste terminer, c'est presque fini.

Je vais passer à un peu d'espoir. Pensons autrement maintenant. Renoncer, ce ne serait pas ne rien faire, mais penser dans d'autres directions. Prenons simplement l'exemple d'un paysan boulanger installé récemment à Chevagny-sur-Guye, un village voisin, grâce à une aide minime des collectivités mais aussi à une mobilisation citoyenne. C'est une des voies sérieuses à explorer, en cohérence avec les valeurs d'hospitalité et d'économie à l'échelle de notre territoire, et qui restaure la confiance que l'on peut avoir à la fois dans sa compétence à créer son propre emploi, à se servir de ses propres forces. L'avenir passe par une revitalisation, par une reprise patiente des espaces délaissés, d'une démarche volontaire et respectueuse de l'environnement et d'un soutien sans faille à ceux qui travaillent inlassablement au rayonnement de la Bourgogne dans ce qu'elle a de plus authentique, sa culture et son hospitalité.

(Applaudissements.)

Yves MAYOT* (Le Rousset) : Bonsoir, ma maison est au Rousset, à 160 mètres environ de la digue du Rousset. Je suis venu parce que j'espérais être intéressé par les débats. Il y a eu beaucoup de choses intéressantes. J'ai été surpris ; j'espérais avoir des avis pour, des avis contre, avec des arguments, et j'ai été déçu parce que finalement je vois que les gens ne s'écoutent pas trop, tout compte fait ils vont dans leurs schémas et ils continuent leurs trucs.

J'entends beaucoup de gens qui sont pour ce projet, je ne sais pas s'ils sont plus bêtes que

les autres. Moi-même, vu la position de ma maison, je vais être impacté par cette implantation, c'est-à-dire que je vais avoir une route avec du passage, il va y avoir les parkings pas très loin, mais mon petit confort personnel... Je le ferai passer avant, j'ai trouvé l'intérêt général parce que dans ce que j'ai lu et entendu, je trouve que le projet est positif.

Je ne vais pas être plus long mais je pense qu'il faut quand même se rendre compte des avantages et ne pas voir que les inconvénients, et ne pas faire un sujet de société alors que ce n'est pas le débat.

(Applaudissements.)

Emmanuel REY : Je ne vais pas vous lire ni le petit livre rouge, ni le petit livre vert.

Claude BRÉVAN : M. Rey !

Emmanuel REY : Vous avez bien eu la parole pendant ces deux mois maintenant

Claude BRÉVAN : M. Rey, c'est assez chaud comme cela, n'en ajoutez pas s'il vous plaît.

Emmanuel REY : Mme la Présidente, nous avons dû subir quand même pendant des minutes et des minutes une propagande qui commence à être un peu pénible.

Je voudrais me situer en étant un peu optimiste et dans la droite ligne de ce qu'ont entrepris les trois Chambres consulaires avec cette campagne de communication qui est absolument formidable, qui est enthousiaste et qui ne crache pas sur un projet qui ne se représentera pas si on le loupe. Je pense que c'est un projet de développement absolument indispensable pour notre territoire.

Il y a un point que l'on n'a pas abordé dans ces débats et qui me semble essentiel pour apprécier la pertinence de ce projet de Center Parcs et de son implantation au Rousset : le bilan des autres Center Parcs dans les départements. Est-ce une catastrophe écologique ? Bien sûr que non ! Cela a-t-il été une tragédie financière pour les collectivités ? Bien sûr que non ! Et si l'on en croit l'ex Vice-président du Conseil Régional qui était Europe Ecologie Les Verts, M. Daniel Béguin, dans un journal qui s'appelle La Croix, qui n'est pas quand même pas le journal du grand capital, il se félicite de cette réussite financière, de cet impact commercial sur tout le territoire et dans un parfait respect de l'environnement.

Alors, arrêtez de rendre tragique ce qui n'a pas à l'être. C'est un projet qui, pour notre territoire, est le seul qui puisse structurer une offre touristique qui nous manque. On a des microprojets, des chambres d'hôtes qui sont bien et qui doivent continuer. Il n'y a pas incompatibilité, comme l'a dit un de mes collègues à Cluny. Les deux peuvent vivre de concert et le gros projet de Center Parcs ira nourrir ces petits projets, ces petites chambres d'hôtes. On le sait, il y a un impact qui est mesuré par l'INSEE et par différents instituts, on le voit sur les taxes locales, les taxes d'aménagement en Sologne ou autre. C'est venu abonder les budgets. Il y a tout de même 5 M€, je crois, de recettes périphériques qui sont annoncés au Rousset. On ne va quand même pas, avec 300 emplois permanents également qui seront créés, comme cela a été créé dans les autres départements, cracher sur ce projet.

C'est absolument dans ce contexte de crise ou autre, où l'on a des entreprises qui sont dans les starting-blocks pour pouvoir entrer en compétition et prétendre à des lots grâce à des regroupements d'entreprises, que l'on ne va pas faire la fine bouche ! Je trouve que c'est quand même assez insensé, dès qu'il y a la moindre chose, dès que le moindre petit projet essaie de poindre en France, on a une poignée d'irréductibles qui tout de suite dit « non » et qui, dans les urnes, je suis désolé de vous le dire, ne représentent rien du tout.

(Applaudissements.)

Oui à la démocratie représentative, et il faudrait que la démocratie participative ne vienne

pas contredire ce qui sort des urnes. C'est ce que je voulais vous dire, Mme la Présidente. Je pense qu'Arnaud Montebourg a initié ce projet, M. Chaintron l'a assis et développé et je compte sur M. Accary, M. Genet et l'ensemble du Conseil Régional pour pouvoir en assurer l'aboutissement parce que la Saône-et-Loire en a un besoin impérieux, point !

(Applaudissements.)

Marie-Claude JARROT : Je vais prendre la parole au nom des élus, je suis présidente des Maires de Saône-et-Loire, qui ne se sont encore pas exprimés sur ce sujet. Je voudrais, Mesdames, Messieurs, d'abord apporter tout notre soutien au Maire de Marizy. Il n'est pas acceptable, Mesdames, Messieurs... Vous avez votre philosophie, votre façon de voir, votre position, mais il n'est pas acceptable que vous remettiez en cause l'éthique et la représentativité des maires et des élus qui sont ici. Cela n'est pas du tout acceptable.

On peut se parler... Je ne vous ai pas interrompue, Madame. On peut se parler et on peut accepter que des élus qui ont été élus au suffrage universel, qu'ils soient de tendance politique différente... Ce projet a été initié par Arnaud Montebourg, il s'est poursuivi, il est soutenu par la majorité actuelle du Département mais aussi à l'unanimité dans le Département ; et c'est la même chose. Je suis conseillère régionale et c'est la même chose à la Région.

Je m'étonne d'une chose - mais je ne souhaite pas que cela déclenche la polémique -, c'est que dans cette assemblée, nous n'avons vu aucun élu régional du Groupe Ecologiste, aucun élu régional n'est venu parler. C'est un poste très important, être élu régional au sein du Groupe Ecologiste. Aucun élu régional de Bourgogne n'est venu s'exprimer. Il n'y a pas d'élu écologiste ? D'accord. Cela eut été intéressant que vous puissiez le dire de façon à ce qu'on puisse évoquer ce sujet avec eux. Je suis étonnée que les élus écologistes bourguignons Saône-et-Loirien ne soient pas venus. Je termine... Siégez-vous au Conseil Régional de Bourgogne ?

François LOTTEAU : Je suis un élu local de Saône-et-Loire.

Marie-Claude JARROT : Je suis en train de vous parler... Oui, Monsieur, mais je constate que pendant les deux mois, aucun élu écologiste régional n'est venu. C'est un constat. Je constate, en termes de représentativité, cette chose-là.

Mesdames, Messieurs, un travail a été fait par vous, énorme, en termes de propositions, en termes de contradictions et il est tout à fait respectable. Il y a eu aussi un travail fait par les élus, il y a eu aussi un travail fait par les Chambres consulaires, par la Chambre d'Agriculture, les personnes ont travaillé, ont produit des choses, et ces choses-là méritent d'être respectées. J'espère, mais je sais que Christian Decerle va le faire au nom sans doute des Chambres consulaires... C'est à vous de porter cette conclusion par rapport au travail que vous avez fait avec tous vos acteurs. Vous vous êtes préparés non pas à donner un blanc-seing à Center Parcs... On les a questionnés, ils se sont engagés, ils devront nous associer dans les comités de pilotage. Nous nous sommes préparés à accompagner ce projet d'un point de vue financier, parce qu'il favorisera l'emploi et l'activité économique, et nous assumons, parce que nous avons été élus, nos responsabilités.

Nous ne sommes pas des écervelés qui veulent sacrifier notre planète, bien sûr que non ! A ce titre, Mesdames, Messieurs, je vous demande de respecter tout ce travail qui a été fait comme nous respectons le vôtre. Merci.

(Applaudissements.)

Marie-Odile MORIN, Agricultrice : Je voudrais revenir peut-être au débat concret, au sujet de l'emploi. Nous avons fait une action, la Commission d'agricultrices, avec les sous-préfectures et le Pôle Emploi, qui permet aux exploitantes qui sont dans des exploitations qui

ont quelques difficultés, de trouver un emploi à temps partiel. Et si demain, Center Parcs se met en place, ce sera peut-être pour elles aussi un lieu où elles pourront venir travailler, même à temps partiel, parce que l'agricultrice a aussi du temps à consacrer à son exploitation. Cela peut être un « super challenge » pour ces personnes-là. Je peux vous dire que quand vous rencontrez les personnes à qui l'on a permis de trouver un emploi et qu'elles vous disent : « Grâce à vous, on peut avoir un petit peu d'argent pour nos enfants, pour donner aussi à manger à nos enfants, pour leur donner ce dont ils ont besoin », je suis désolée mais je ne vois pas pourquoi et de quel droit on doit refuser ce projet. Déjà, rien que pour elles, pour éviter l'isolement social, parce que nos exploitations ne sont pas délocalisables. Je suis désolée, nous vivons sur ce territoire et nous sommes bien obligés de trouver du travail, et ce n'est quand même pas chose très facile. Donc, si demain nous avons un Center Parcs, donnons aussi la possibilité à ces personnes-là de travailler, de pouvoir vivre décemment et d'éviter cet isolement social. Je pense qu'ici dans la salle, personne ne me contredira. Merci.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Encore deux interventions ; il est 21 heures 45. Après, nous nous arrêterons.

Un intervenant (Marizy) : J'habite Marizy, je suis chômeur et personnellement je soutiens tous les jeunes qui ne sont pas là aujourd'hui parce que pour la plupart il n'y a pas de jeunes. Pour ceux qui recherchent de l'emploi, c'est très dur à l'heure actuelle, surtout pour des personnes qui sont travailleur handicapé, premièrement. Je sollicite Center Parcs parce que ce ne sont pas eux qui polluent le plus, ce sont ceux qui viennent ici en voiture. Posez-vous la question, avant : qui pollue ? Est-ce vous en voiture, ou pas ? Contribuez-vous à la pollution ? Oui. Vous polluez peut-être plus que ceux qui vont venir. C'est tout ce que j'ai à dire.

(Applaudissements.)

François FORET, Maire de Marcilly-la-Gueurce : Nous avons entendu beaucoup d'intervenants, la plupart ne représentent qu'eux-mêmes, d'autres représentent certaines associations plutôt à tendance écologique. Nous, les maires, dans la grande majorité, je dirai même dans la quasi-totalité, nous avons voté des mentions, nous en avons parlé dans nos conseils municipaux, nous en parlons dans nos communes. On retrouve un large écho favorable aux Center Parcs.

Je m'adresse maintenant à ces Messieurs de Pierre & Vacances. Quand vous prendrez votre décision, vous mettrez dans la balance ce que vous avez entendu, et d'un autre côté, pratiquement la totalité des élus qui vous soutiennent. C'est tout.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Merci. M. Kerckhove, allez-y mais soyez vraiment bref.

Stéphen KERCKHOVE : J'entends les mêmes certitudes d'un débat à l'autre. Il y a cinq ans, vous animiez avec le même brio un débat public sur la RCEA. Un certain Arnaud Montebourg nous vantait les mérites d'un Pierre & Vacances, un Partenariat Public-Privé, qui est tombé à l'eau parce que sa collègue de l'Ecologie a renoncé à l'écotaxe, donc aujourd'hui on constate que les certitudes qui étaient assénées il y a cinq ans, étaient vaines.

Il y a 10 ans, le Conseil Général subventionnait le WiMax, la garantie de l'accès à un sous-Wifi pour tout le monde au lieu du haut débit. Résultat aujourd'hui : on a les plus grandes difficultés à avoir du haut débit.

Il y a 15 ans, ils inauguraient une belle Galerie européenne du bois, bel éléphant blanc à

Dompierre-les-Ormes ; la rumeur laisse entendre qu'elle serait revendue au privé parce que non rentable.

Ce sera bien que sur les certitudes d'aujourd'hui, vous preniez un peu de distance. Regardez ce que vous avez décidé et nous constaterons dans dix ans que le Center Parcs de l'unanimité des élus était à nouveau un éléphant blanc.

Claude BRÉVAN : Merci. Nous terminons. Monsieur Decerle, vous voulez prendre la parole, puis M. Genet et nous arrêterons, il est 22 heures.

Christian DECERLE, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire : Merci, Mme la présidente. Le débat public est quand même ce soir bien avancé. Je crois que nous arrivons dans la dernière ligne droite des deux mois supplémentaires que vous avez accordés, qui permettront aux porteurs de projet d'apporter des compléments de réponses aux très, très nombreuses questions qui leur ont été posées.

Merci, Mme Brévan, à vous-même et à votre équipe de l'investissement personnel que vous avez mis pour essayer d'être attentive, d'écouter des visions très opposées. Je pense que malgré tout il faut retenir de ce débat, même s'il a été quelquefois un peu délicat, un peu pénible à vivre pour les uns ou pour les autres, qu'il aura offert la possibilité à chacun de ceux qui le souhaitaient, de s'exprimer librement, complètement, et d'essayer d'obtenir en grande partie les réponses aux questions qui se posent.

Je crois que de toute façon aujourd'hui, les lignes ne bougeront plus, on l'a bien compris. Chacun a son avis et il est probablement profondément respectable et je crois que c'est bien aussi, il faut dans toute affaire un début et une fin, et c'est bien peut-être que ces réunions qui quelquefois pourraient frôler l'invective, ne perdurent pas l'avantage.

Je ne veux pas engager mes deux collègues présidents de Chambres sur le sujet que je veux évoquer, ensuite je reparlerai pour le compte des trois.

A mon avis, et c'est un avis personnel, ce n'est que le mien, l'avenir de ce projet va dépendre probablement de trois réponses autour de trois questions et des réponses qui vont y être apportées.

La première d'entre elles est : quelle sera l'attitude de l'investisseur au terme de cette période ? Ne perdons quand même pas de vue que le capitaine du bateau dans cette affaire, argent public ou pas argent public, est le montage réfléchi en partenariat. Au terme de ces travaux et dans les trois mois qui suivront, quelle sera la décision de l'investisseur ? Il va quand même mesurer, porter l'ambiance, etc., les risques aussi potentiellement qu'il encourt.

Ensuite, quel sera le degré d'agressivité des opposants ? Je ne parle pas de ceux qui sont dans cette salle, je parle de ceux qui se sont distingués ces derniers temps sur un certain nombre de chantiers. Et ceux qui habitent dans les arbres, et ceux qui occupent des maisons de certains habitants ! Je sais parfaitement de quoi je parle, Madame, pour m'être déplacé dans le Tarn et avoir rencontré les responsables de ce département.

(Protestations.)

Ecoutez, je n'ai pas dit un mot, je vous ai tous écoutés.

Claude BRÉVAN : Vous devez le laisser parler.

Christian DECERLE : Ensuite, il y aura une question, M. le Sous-préfet : ici comme ailleurs, quelle sera l'attitude de l'autorité publique ? C'est une véritable question. C'est une question pour Le Rousset mais c'est une question au-delà, pour notre société.

Ceci étant dit, je pense que je peux maintenant reparler au nom de Bernard, au nom de

Marcel, et de tous ceux qui à nos côtés, massivement, comptent sur nous aussi pour porter leur voix, pour faire entendre leurs préoccupations. A ce titre-là, je voudrais dire que le bruit va retomber. Mme Brévan va retourner vers d'autres missions, les investisseurs seront devant leurs problématiques et ils vont trancher.

Reste que la Saône-et-Loire, notre Département, et les habitants de ce département, sont eux devant une problématique qui est la leur, et que la leur. Quelle est notre attitude ? Est-ce celle du Département de la Vienne qui a fait consensus sans opposition et qui vient de réussir brillamment ? Je vous invite à lire les articles de presse après l'ouverture, qui sont ô combien encourageants pour un territoire. Il faut quand même avoir l'honnêteté de se déplacer, d'entendre, d'écouter, et de ne pas fabuler sans jamais vouloir écouter et observer la réalité objective des choses ! Peut-être que cela vous énerve, Madame, cela n'a aucune espèce d'importance.

Est-ce qu'au contraire, une poignée de gens vont s'opposer et tout mettre en œuvre pour faire capoter le projet ? Voilà deux scénarios possibles pour la Saône-et-Loire, pour nous, pour les gens qui habitent ici. Je me pose la question : parmi ceux qui ont exprimé de l'opposition, dans le for intérieur de chacun, ceux qui se sont exprimés dans l'opposition, aspirent-ils vraiment à l'unanimité à faire capoter ce projet ? Je me pose vraiment la question, parce qu'il y a un temps aussi pour un certain jeu de rôle, et puis il y a un temps où chacun porte quelque part la responsabilité de son engagement ; et ici, comme cela a été dit par les uns et par les autres, il y a des gens qui veulent travailler. Je ne parle pas des emplois, dans un premier temps, je parle des entreprises angoissées par des carnets de commandes, mais vous ne savez pas ce que c'est, vous, un carnet de commandes.

(Applaudissements.)

Angoissés par des carnets de commandes ! Sait-on ce que sont les retombés de 170 M€ d'investissements ? Madame, vous pourriez avoir la politesse... Cela vous honorerait de faire comme je l'ai fait et comme nous l'avons fait, d'écouter. Vous n'avez pas manqué aussi de nous agresser, la famille Lièvre.

Claude BRÉVAN : Excusez-moi, il faut se calmer ! On ne peut pas dire que la totalité des propos qui ont été tenus vis-à-vis de ceux qui étaient pour étaient particulièrement amènes, donc vous ne devez pas vous offenser de la réciprocité. Je suis chargée de l'équité, je ne vous ai pas interrompus quand vous mettiez en cause toutes sortes de choses de la part des gens qui étaient pour, voilà, vous avez récolté.

Christian DECERLE : Un scénario me paraîtrait assez intelligent pour la Saône-et-Loire : je pense que nous avons un porteur de projet qui intègre forcément un environnement évolutif de notre société. Et je pense que ce porteur de projet, aujourd'hui plus qu'hier (quand je dis aujourd'hui et hier, c'est sur cinq ou dix ans) est plus prêt à coconstruire avec les acteurs locaux, sur la base de son concept évidemment, mais d'intégrer des demandes locales. Je pense qu'après le temps du débat, après le temps de l'expression des oppositions, nous pourrions faire le pari de rassembler ensemble nos forces pour accueillir, dans le respect des observations que les uns et les autres ont pu faire avec une certaine objectivité, une certaine conviction ; nous aurions pu faire le pari de tourner cette page de la tension et de la division pour, avec le porteur de projet, construire ensemble un projet porteur d'espoirs, à moyen, à court et à long terme ! Je crains que l'état d'esprit n'y soit pas mais j'invite quand même les plus responsables des opposants qui se sont exprimés à réfléchir à un scénario alternatif qui n'est pas le « non à tout » mais le « oui mais » et la possibilité de faire.

Jacky LIÈVRE : On ne veut pas du nouveau Center Parcs !

(Applaudissements.)

Christian DECERLE : Mais M. Lièvre, je ne me suis jamais permis de vous interrompre. Et

tous ces gens tout à l'heure... J'en profite pour dire à la famille Lièvre..., puisque vous m'invectivez je vais aussi m'autoriser à répondre. Vous avez attaqué...

Claude BRÉVAN : Pas d'attaques personnelles, s'il vous plaît. On arrête.

Christian DECERLE : Les politiques ont été suffisamment attaqués. Tout le monde peut se présenter et être candidat, encore faut-il être élu, vous voyez à quoi je fais allusion !

(Applaudissements.)

Je vais conclure, Mme Brévan, et je vais faire en sorte de respecter la recommandation mais avouez aussi que de temps en temps, nos nerfs, avec les critiques dont nous avons fait l'objet, auraient pu être mis à rude épreuve. Je voudrais remercier le Monsieur qui a fait référence tout à l'heure...

(Intervention inaudible.)

Christian DECERLE : Qu'est-ce que tu as, toi ? Veux-tu le micro ? Le projet ne se fera pas, d'accord.

Dans la salle : Quatre minutes !

Claude BRÉVAN : Peu de personnes ont respecté la règle des quatre minutes.

Christian DECERLE : Je voudrais remercier ce monsieur qui a fait allusion à la campagne de communication. La campagne de communication est à l'initiative des trois Chambres consulaires, elle a été faite avec une bonne vingtaine d'organisations, au coude à coude. Les Chambres consulaires accessoirement représentent 37 000 ressortissants. Et je ne vous parle pas des 25 autres organisations qui sont à nos côtés et nous ne sommes pas allés faire de la « retape » parce que l'on a dit à des gens : « On ne met pas votre logo parce qu'on ne peut pas considérer que ce soit une OP en tant que telle ». Je le remercie parce qu'il a posé la question.

Tous ces gens se trompent-ils tous en même temps et disent-ils tous en même temps une connerie énorme comme eux ? Voilà une bonne question !... Nous avons compris ce que vous pensez, c'est intéressant mais cela a aussi ses limites.

Donc, je conclurai en disant : que cela plaise ou que cela déplaise, il y a des personnes qui cherchent du travail, des personnes qui fondent des espoirs dans la réalisation de ce projet.

(Protestations.)

Il y a des gens qui veulent travailler. Vous voyez, cela existe encore, et ce serait pas mal qu'on leur favorise la possibilité de trouver de l'emploi, et nous, en tout cas... *(Coupure de l'enregistrement)*